



Fédération Française
des Clubs Omnisports

OmniSPORTS

La revue fédérale des clubs



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS / N°157 / Mars 2021

COVID ET APRÈS ?

PORTRAIT DE CLUB : NOZAY OMNISPORTS

ZOOM SUR... L'INTÉRESSEMENT ET LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

DES CLUBS QUI RAYONNENT



SUR LEUR TERRITOIRE

LE CLIP DE LA F.F. CLUBS OMNISPORTS

FAIRE RAYONNER L'OMNISPORTS

RETROUVEZ LE SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE
Fédération Française Des Clubs Omnisports FFCO



Avons-nous le choix ?

De rebond en nouvelles vagues, la crise globale révélée et amplifiée par la covid 19, nous oblige à **agir différemment**. Pour perpétuer leur action et proposer des réponses adaptées aux besoins et aux aspirations des gens, les clubs n'ont comme toujours qu'une solution : prendre leur époque en mains ; avec liberté, avec indépendance, avec agilité ; de manière instinctive, inventive. **En restant exigeant envers les diverses tutelles et sans attendre les solutions d'ailleurs, il faut provoquer nos chances.** Convaincre que les vieilles solutions n'y suffisent plus, formaliser nos idées, leur donner cœur, corps et vie, force. Développer le sens de l'opportunité. Mesurer la puissance aujourd'hui des réseaux sociaux et s'en emparer, communiquer, faire connaître et valoriser nos solutions, s'associer, partager, initier des écosystèmes vertueux, défendre nos projets, nos valeurs.

Cette crise pousse à mieux connaître les urgences écologiques, les inégalités d'accès au sport, les discriminations, à les prendre en compte dans nos projets, à **percevoir la nécessité de repenser le monde** — réformer pour les uns, révolutionner pour les autres — à s'engager activement à remettre du sens, des priorités dans ce qu'on fait, dans ce qui se joue. Nous ne nous dérobons pas, nous n'enjolivons pas car les quelques zooms sur vos aventures relatées dans cette revue amènent à une légitime fierté, à une **grande confiance dans la capacité du mouvement omnisports à résister et construire**. C'est d'ailleurs tout le sens de notre dernier communiqué. Les témoignages des chercheurs leur apportent compétence et prise de recul, en soutien.

La situation, au-delà de sa complexité, est difficile, parfois à la limite de la rupture. Ne baissons pas les bras, vous pouvez compter sur votre fédération qui vous accompagne et vous défend. Il s'agit tout à la fois de faire perdurer tout ce qui a fait ses preuves, de le remettre



en mouvement et d'inventer de nouveaux modes opératoires, de s'affranchir des codes établis, de renverser la table des idées reçues, pour **émanciper les opportunités que vous portez**. C'est dans cet esprit, avec l'espoir et la volonté de porter des améliorations novatrices, de fond, que nous envisageons la relation de la FFCO avec la **campagne en cours pour la présidence du CNOSF**. Nous rencontrons et interrogeons chaque candidat déclaré, nous faisons des comptes rendus de chaque échange. Nous agissons résolument **pour que le club omnisports, mais surtout son apport, les solutions qu'il propose, soient mieux prises en compte, mieux reconnues** dans le cadre d'une visée sportive globale, équilibrée : « la pratique de tous, le meilleur niveau pour chacun, des médailles et des succès pour les meilleurs » Partageons nos capacités à faire naître d'autres formes, d'autres usages, d'autres récits, pour que cette nouvelle Vague s'empare de demain.

Gérard Perreau-Bezouille
Coprésident de la F.F. Clubs omniSports

Sommaire

3 ÉDITO
Avons-nous le choix ?

5 DOSSIER
COVID
et après ?

ACTUALITÉS

24 Vie fédérale

29 Échos des clubs

33 Nouvelles des comités

36 Portrait de club :
NOZAY OMNISPORTS

INFOS JURIDIQUES

40 Au Journal Officiel

43 Information des trésoriers

49 Échos de justice

50 Questions / réponses

Zoom sur...
52 L'intéressement et la
participation des salariés



Fédération Française
des Clubs Omnisports

OmniSPORTS

La revue fédérale des clubs

Du fait du premier confinement, nous avons été contraints d'envoyer la revue sous format numérique. Avec une réflexion également sur notre engagement autour du développement durable. Depuis, chacun y a trouvé de nombreux avantages en plus de limiter le coût d'acheminement : raccourcissement des délais entre conception et mise à disposition, mise à jour directe sur le site, ce qui vous permet d'avoir l'information la plus précise, la plus complète.

Le temps gagné nous a permis de mettre en place de nouveaux services comme nos newsletters régulières ou FFCO Avantages. L'objectif est de mettre à votre disposition, dans les meilleurs délais, l'information pertinente et de l'actualiser dans un contexte très fluctuant.

L'accès aux réponses juridiques complètes est bien sûr réservé aux clubs adhérents qui en bénéficient en se connectant sur leur intranet. Ils retrouvent sur cet espace privé les archives actualisées, les fiches à jour, les documents en PDF, l'ensemble des documents et articles : toutes les informations nécessaires à leur fonctionnement quotidien.

**VOUS SOUHAITEZ ADHERER A LA FFCO OU PRENDRE CONTACT
POUR BENEFICIER DE CE SERVICE ?**
Contactez nous par mail ffco@ffco.org

Pour améliorer encore votre lecture, nous vous invitons à nous remettre plusieurs adresses mails afin que votre entourage professionnel ou personnel puisse recevoir la revue OmniSPORTS (*un simple retour négatif leur donnera la possibilité de ne plus recevoir les revues suivantes*).

**VOUS SOUHAITEZ DIFFUSER LA REVUE
À D'AUTRES PERSONNES ?**

Envoyez-nous leur adresse mail sur ffco@ffco.org

Mentions légales

Journal fédéral omniSPORTS n°157
4 rue Léon Salagnac
92240 MALAKOFF
Tél : 01 42 53 00 05
Courriel : ffco@ffco.org
Internet : www.ffco.org

ISSN 1297-8159 / Dépôt légal à parution

Directeur de la publication : Jean DI MÉO
Présidents : Gérard PERREAU-BEZOUILLE

Secrétariat de rédaction, maquette : Noémie FERRON
Coordinateur rédactionnel : Denis LAFOUX
Ont participé à la réalisation : Denis LAFOUX, Séverine BARDAUD, Justine MARESCAUX,
Ségoleine GRAICHI, Sandrine RABAUD, Lucile LACOSTE, Antoine FONTAINE,
Anne-Sophie WEISZ, Pierre-Frédéric LE CARRER, Simon POUTS et Inès HATTEVILLE

Conception et mise en page :
PAEA / Impression : SIPAP-LOUDIN - 86000 Poitiers
Tél : 05 49 88 39 17
Régie publicitaire : F.F. Clubs Omnisports - Siège social
Crédit photos : F.F. Clubs Omnisports sauf mention contraire, Freepik, Pixabay, Pexel.com, Flickr
Photogravure : Médiagraphie - 86000 Poitiers / Couverture : PAEA

Dossier

COVID ET APRÈS ?



Réuni en bureau le mercredi 10 février, les dirigeants de la fédération, en adéquation avec les remontées de nos clubs adhérents, souhaitent **alerter l'opinion et les décideurs publics** sur la nécessaire prise en considération des acteurs de terrains que sont les clubs.

La France traverse une crise sanitaire inédite dont nous mesurons tous et toutes les conséquences. Nous le ressentons dans nos vies quotidiennes. Il ne s'agit pas de sous-estimer son ampleur, ni le besoin de prendre toutes les précautions nécessaires. Mais, le constat est là, **ces dispositions desserrent les liens sociaux qui nous unissent et touchent toutes les formes de pratiques collectives**, démocratiques, culturelles, sportives, qui pourtant sont émancipatrices et

créatrices d'harmonie entre les êtres humains.

Les conséquences de cette crise sanitaire et des mesures prises pour rechercher des solutions sont dramatiques pour l'ensemble des clubs et associations sportives : restrictions importantes (ou totales) de pratiques, perte d'adhérents considérable, pertes de recettes, coûts divers pour permettre l'application des mesures sanitaires (gel, masques...).

Nous souhaitons ainsi **attirer l'attention de tous les décideurs sur la sauvegarde des structures existantes qui permettent la pratique sportive et sur le soutien à ceux qui œuvrent à la pérennité de celles-ci**. Cette sauvegarde passera par **une confiance renforcée** entre nos

décideurs publics et nos acteurs de terrains que sont les bénévoles, les dirigeants.e.s et les équipes salariées. Ils ont fait **preuve d'adaptabilité et d'innovation** lors des premiers confinements. Ils se sont mobilisés pour assurer l'accueil des enfants dans le cadre des différents dispositifs d'Etat (2S2C, Vacances apprenantes...). Ils ont su faire preuve d'exemplarité dans la mise en œuvre des protocoles sanitaires lors des reprises d'activités. Et surtout, n'oublions pas, qu'ils sont les interlocuteurs privilégiés des pratiquant.e.s. Ce sont eux qui ont passé des journées et soirées à appeler les familles, à rédiger des mails, à retravailler leur budget, à modifier les plannings, à rassurer les enfants... Des charges supplémentaires qui commencent à avoir raison d'eux et de leur motivation.

Face à cela, les réponses apportées leur apparaissent contradictoires et beaucoup s'interrogent sur leur intérêt, leur rapport aux besoins.

Maintien des activités physiques dans les écoles, reprise du sport professionnel, ouverture uniquement des activités sportives périscolaires (avec les mêmes enfants et éducateurs qu'en clubs !) puis fermeture, maintien du coaching privé...

Avons-nous besoin de rappeler que chaque année, les clubs donnent la possibilité à des millions de jeunes et moins jeunes de pratiquer ou découvrir un sport, de se maintenir en forme et en bonne santé, de lutter contre la sédentarité et ses conséquences, de partager avec d'autres une même passion.

Chaque année, l'engagement quotidien de milliers de bénévoles,

avec le soutien de nombreux acteurs locaux, fonde la réussite d'un projet sportif, **fait vivre les territoires, contribue au développement local**, propose des solutions aux familles (garde, loisirs...) et permet ainsi de concrétiser au quotidien la solidarité, l'égalité et de lutter contre les stéréotypes et les discriminations.

Il est nécessaire de soutenir massivement les clubs et ce par une mobilisation collective : Etat, collectivités territoriales, fédérations... Les associations de sport amateur se trouvent en situation critique. Il s'agit notamment des incidences de la baisse des adhésions évaluée entre 25 et 35 % dans les fédérations agréées.

Il convient donc de :

- maintenir toutes les subventions, plans de développement et moyens divers à la hauteur des années précédentes notamment pour atténuer

les pertes d'adhérents ;

- débloquer des moyens publics de sauvegarde, à la hauteur des défis et des besoins ;
- préparer, le plus en concertation possible avec les clubs, la reprise des activités ;
- simplifier les démarches d'accès aux aides (fond de solidarité, activité partielle, ...) ;
- réfléchir dès maintenant et avec les clubs, à une structuration locale du sport innovante et pertinente face aux enjeux de demain ;
- repenser les relations économiques entre les acteurs du mouvement sportif.

Il y a urgence pour ne pas laisser mourir le sport amateur et ses millions de pratiquants, de passionnés, de bénévoles, de salariés. Alors redonnons espoir, faisons-leur confiance !



[Avis d'expert.e.s] La crise et ses conséquences sur la pratique sportive des français

La F.F. Clubs Omnisports a décidé de donner la parole à différents acteurs du domaine sportif. Avoir leur retour, leurs expériences permet de prendre de la hauteur sur une situation sanitaire qui ne cesse de griser les initiatives, vos initiatives de clubs omnisports.



Arnaud SAUROIS

« C'est évidemment très utile d'évaluer l'impact de la crise en euros et en licences mais il est urgent d'analyser l'impact de cette crise sur la situation des bénévoles. »

Comment le monde sportif a vécu la crise selon vous ?

En 3 temps. D'abord le choc, l'étonnement avec ce 1^{er} confinement en mars 2020. Un arrêt complet des activités avec une prise de conscience de la gravité de la situation, avec une priorité autre que le sport. Dans un 2^e temps, à partir du milieu du 1^{er} confinement, puis avec le déconfinement et enfin l'été, il y a eu l'espoir d'un retour à la normal pour la rentrée de septembre. Les acteurs sportifs se sont positionnés de manière assez différente. Pour résumer, il y a ceux qui ont souhaité réfléchir, construire une nouvelle offre adaptée à une situation « dégradée » dès septembre 2020 pour une nouvelle saison. Il y a aussi ceux qui ont souhaité attendre que la crise passe pour repartir comme avant sur une nouvelle année. Malheureusement le dernier trimestre 2020 me semble être la période la plus dure pour les dirigeants et salariés du mouvement sportif, avec une réelle prise de conscience de la dureté et

de la longueur de la crise et de son possible impact sur les différentes parties prenantes. A mon avis, nous sommes encore dans cette phase très délicate.

En tant qu'acteur / observateur avisé du monde sportif, quels sont selon-vous, au sein du monde sportif, les acteurs les plus touchés ?

Ils sont évidemment nombreux à être touchés et c'est difficile d'établir un classement mais je souhaite mettre l'accent sur la situation des bénévoles. Comment garder des « bonnes volontés » pour gérer de nombreux problèmes sans avoir en contrepartie ces moments de bonheur collectif autour d'un match, d'un tournoi, d'un entraînement, d'un projet nouveau etc. ? Comment motiver de nouveaux bénévoles à s'investir dans nos clubs ? C'est évidemment très utile d'évaluer l'impact de la crise en euros et en licences mais il est urgent d'analyser l'impact de cette crise sur la situation des bénévoles. Même avec des financements,

Arnaud SAUROIS

Maitre de conférences associé à mi-temps à l'Université de Poitiers (management du sport), entrepreneur à mi-temps (conseil et formation aux organisations sportives). Après une formation en management du sport et une autre à l'IAE en gestion des entreprises, j'ai travaillé pendant 10 ans au sein de 2 CDOS, d'un CROS et du CNOSF dans l'accompagnement des dirigeants et salariés du mouvement sportif. Je suis aussi le coordinateur de l'Observatoire du sport français qui a pour objectif d'aider les décideurs du sport à objectiver leur choix avec des outils de datavisualisation.

même avec des licenciés, pour une reprise ambitieuse il faudra d'abord rassurer, sécuriser, accompagner les dirigeants bénévoles. Dans le cadre de l'observatoire du sport français, avec les étudiants de Master 2 management du sport de Poitiers et la Fédération Française de Boxe nous avons justement travaillé sur ce sujet de l'impact de la crise sur l'état d'esprit des dirigeants, c'est passionnant.

Au sein de votre structure, avez-vous mis en place des actions pour accompagner le monde sportif en 2020 / 2021 ?

Lors du 1^{er} confinement, avec d'anciens collègues formateurs, consultants, nous avons décidé de prendre du temps pour être à l'écoute et pour échanger avec les acteurs bénévoles ou salariés du mouvement sportif. Nous avons ainsi mis en place des rendez-vous en visio intitulés #hotlinesport. 10 sessions thématiques, sans toutefois en faire des webinaires d'experts, ont ainsi été organisées. Sur des sujets très variés nous avons donc échangé directement, très librement et surtout vraiment collectivement avec de nombreux acteurs associatifs.

Lors du 2^e confinement, toujours dans cette logique d'accompagnement, j'ai souhaité mettre en place des rendez-vous en ligne pour favoriser la rencontre entre clubs sportifs amateurs et porteurs de solutions numériques. J'ai animé 7 sessions de #solutionsport avec chaque jeudi la présentation par leurs concepteurs de 7 outils digitaux. Ainsi, à travers une infographie assez complète et classée par grandes catégories, il est maintenant possible de retrouver



« Entre sport pro et sport amateur, entre fédérations, entre sport masculin et sport féminin etc., il faudra jouer réellement collectif à l'avenir »

49 vidéos de moins de 10 minutes expliquant en quoi ces solutions peuvent permettre aux dirigeants de gagner du temps ou gagner de l'argent pour leurs clubs.

Si nous devons retenir une chose de positive de 2020 pour le sport, qu'elle serait-elle ?

La prise de conscience que la solidarité est la solution. Entre sport pro et sport amateur, entre fédérations, entre sport masculin et sport féminin etc., il faudra jouer réellement collectif à l'avenir.

La notion de « coopétition » me semble essentielle dans la relation entre les fédérations. Accepter d'abord de coopérer pour augmenter ensemble le nombre de pratiquants en mutualisant différents outils et méthodes (par l'exploitation de leurs données notamment). Vient ensuite, dans un 2^e temps, le moment de la compétition entre les organisations pour attirer le public dans leur discipline. S'il serait illusoire de penser que cette compétition n'existe pas, elle doit néanmoins ne pas prendre la forme d'une concurrence destructrice. Dans cette même idée, je crois que la logique fédérale va être demain encore plus perturbée par la logique territoriale. À l'image des expériences menées par les structures multisports commerciales (foot à 5, escalade, badminton, squash, padel, basket-ball...), principalement implantées sur les territoires urbains, le modèle des clubs omnisports (peut-être modernisé) me semble être une

solution pour mieux répondre aux attentes des pratiquants à l'avenir. Je n'ai pas à vous convaincre...

Comment voyez-vous la reprise des activités ?

Je l'imagine très progressive. Très différente entre sports (intérieur ou extérieur, avec ou sans contact, individuel ou collectif). Peut-être masquée avec les promesses de Salomon et Décathlon sur un masque compatible avec l'activité physique intense. Je l'imagine aussi questionnant notre modèle classique d'adhésion annuelle, de licence fédérale donnant principalement accès à la compétition. De nombreuses questions se posent et bouleversent nos habitudes et nos certitudes. Mais la véritable reprise c'est celle qui nous permettra de nous servir du sport comme d'un lieu central dans la rencontre entre les gens. On reparlera peut-être différemment de « rencontre sportive ».

Expression libre : quel message souhaitez-vous faire passer au monde du sport ?

Le mouvement sportif est le secteur associatif le plus structuré. Il est fort de son organisation fédérale (verticale) et de son organisation territoriale (horizontale). Ce système sportif riche et complexe doit se mettre encore plus en mouvement au service des clubs, de leur survie dans un premier temps et surtout de leurs futurs projets dès que possible. Il y a beaucoup de ressources dans le sport associatif, je suis de nature optimiste et j'ai confiance dans la capacité de rebond du mouvement sportif.



Stéphanie LEMBRE

« Les mesures sanitaires ont de fait profité au développement de la pratique autonome et de nouveaux modes de consommation du Sport »

Comment le monde sportif a vécu la crise selon vous ?

Le secteur sportif a vécu cette crise comme tous les français je pense, comme un choc, un obstacle brutal, inédit et qui se prolonge malheureusement. Lors du 1^{er} confinement, a été mis en exergue le besoin de Sport, de mouvement, de liberté et de lien social de la population. Mais les mesures sanitaires ont de fait profité au développement de la pratique autonome et de nouveaux modes de consommation du Sport. Le monde sportif a donc compris qu'il devait accélérer sa remise en question et l'évolution de son offre pour s'adapter aux nouvelles attentes des pratiquants.

En tant qu'acteur / observateur avisé du monde sportif, quels sont selon-vous, au sein du monde sportif, les acteurs les plus touchés ?

Paradoxalement, les acteurs les plus touchés sont ceux qui avaient su se structurer pour créer eux-mêmes leurs sources de recettes de par leurs activités, et qui avaient développé une quasi autonomie financière. Pour ceux-ci, l'interdiction de pratique et les difficultés financières de leurs partenaires privés fragilisent fortement

leur mode économique qu'ils doivent compenser en mobilisant les dispositifs exceptionnels de crise. À l'inverse, les associations plus dépendantes de fonds publics ont vu leurs recettes maintenues malgré l'arrêt de leur activité et sont donc moins impactés.

Au sein de votre structure, avez-vous mis en place des actions pour accompagner le monde sportif en 2020 / 2021 ?

Toutes les aides en faveur des clubs et des ligues ont été maintenues en 2020 et reconduites à même hauteur sur la saison 2020-2021.

Concernant les manifestations sportives annulées ou reportées, la Région Grand Est a décidé de prendre en charge à titre dérogatoire une partie des frais engagés par les organisateurs et non remboursables. La Région s'est également associée à la plateforme de financement participatif #SoutiensTonClub de la Fondation du Sport Français, pour soutenir exceptionnellement tous les petits clubs qui ne peuvent bénéficier des dispositifs d'intervention de la politique sportive régionale. Une enveloppe de 200 000 € a ainsi été dégagée au profit de près de 380 clubs.

Stéphanie LEMBRE

Depuis 12 ans, Mme LEMBRE est cheffe du Service des Sports, d'abord de la région Alsace puis, suite au regroupement de régions, de la région Grand Est depuis 2016.

Si nous devons retenir une chose de positive de 2020 pour le sport, qu'elle serait-elle ?

Le fait que les français mesurent mieux la nécessité, mais aussi leur besoin et leur envie de se défouler, de pratiquer une activité physique plus régulièrement. Des statistiques le prouvent, 1 français sur 3 a décidé depuis cette crise sanitaire de pratiquer plus de sport. Ca a été une chance que le Sport reste une pratique certes restreinte mais autorisée pendant les confinements. Reste maintenant au mouvement sportif de s'approprier cette dynamique et d'inciter les français à venir dans les clubs pour bénéficier d'un encadrement qualifié, et de la convivialité à minima, à défaut d'envie généralisée de compétition.



« Reste maintenant au mouvement sportif de s'approprier cette dynamique et d'inciter les français à venir dans les clubs pour bénéficier d'un encadrement qualifié »

Comment voyez-vous la reprise des activités ?

Difficile et incertaine... Difficile parce que nous avons tous pris de nouvelles habitudes en termes de distanciation physique et que certaines pratiques devront s'adapter en conséquence. Et incertaine parce qu'il y aura forcément une crainte de nouvelles mesures de restriction brutales qui stoppent de nouveau l'activité des clubs d'où une certaine réticence je pense à un engagement des pratiquants sur du long terme, ou du moins une saison entière.

Expression libre : quel message souhaitez-vous faire passer au monde du sport ?

Il est impératif que le Sport soit dorénavant considéré à sa juste valeur comme une activité essentielle. Tous les acteurs du Sport en France, mouvement sportif, mais aussi collectivités et secteur économique, doivent faire équipe pour défendre cette reconnaissance nationale. Sans parler de l'enjeu lié à l'héritage Paris 2024, c'est un enjeu de santé publique.



Carole GOMEZ

« Ce qui m'a semblé plutôt intéressant ? La multiplication des réflexions, des initiatives, des actions pour essayer de penser le sport différemment. »

Comment le monde sportif a vécu la crise selon vous ?

Indéniablement la crise sanitaire aura déstabilisé le monde sportif, même s'il faut reconnaître une très grande diversité de situation entre les disciplines et les statuts.

Plus globalement, cette crise, que l'on ne doit limiter au seul aspect sanitaire, aura également fait toucher du doigt ce qui était pressenti depuis de nombreuses années : la fragilité du modèle sur lequel le sport repose. Fragilité économique bien sûr mais également en termes de pratique. À ce titre, il m'a semblé plutôt intéressant de voir notamment pendant la première période de la crise une multiplication des réflexions, des initiatives, des actions pour essayer de penser le sport différemment.

Il me paraît difficile d'arriver à évaluer avec certitude les conséquences de la crise. D'une part, parce que celle-ci n'est malheureusement pas finie et qu'il est possible de voir dans les prochains mois, des nouvelles répliques ; d'autre part, parce que le monde sportif est extrêmement varié et l'on ne saurait donner une appréciation générale à une telle diversité d'acteurs.

En tant qu'acteur/observateur avisé du monde sportif, quels sont, selon vous, au sein du monde sportif, les acteurs les plus touchés ?

Il est encore difficile de pouvoir exprimer avec certitude les conséquences de cette crise qui est certes sanitaire mais également sociale, économique et éminemment politique. À l'IRIS, nous avons axé nos recherches sur le sport au féminin et il a pu apparaître que ce secteur, amateur comme professionnel, avait été particulièrement touché par la crise. Absence de pratique, disparition des écrans et des débats, désinvestissement de certains sponsors : depuis un an désormais le sport au féminin regarde avec inquiétude ces crises se succéder. Néanmoins, et c'est à souligner, depuis quelques mois, plusieurs entités se mobilisent sur la question et réfléchissent à la construction d'un futur modèle. Evidemment, cela prendra du temps, mais ces initiatives vont clairement dans le bon sens.

Carole GOMEZ

Carole Gomez est directrice de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), spécialisée en géopolitique du sport. Ses travaux de recherche portent sur la diplomatie sportive, les questions d'intégrité, la réforme de la gouvernance sportive et les enjeux de la féminisation.

Au sein de votre structure, avez-vous mis en place des actions pour accompagner le monde sportif en 2020/2021 ?

En tant qu'observateurs du monde du sport, l'IRIS n'a pas mis en œuvre d'action spécifique. En revanche, nous avons continué notre activité de recherche et d'analyse de la situation internationale. À ce titre, nous avons continué à étudier les évolutions du monde sportif, ses nouvelles contraintes, ses réflexions, espoirs et crises. Nous avons par exemple réalisé plusieurs articles sur les conséquences de la Covid-19 sur le sport au féminin, mettant en avant l'absence totale de médiatisation sur le sujet et ainsi relayer la parole de plusieurs acteurs du secteur, très inquiets par la situation. Aussi nous avons pu contribuer à notre manière à aider le monde du sport à franchir les difficultés, à penser le futur.

Si nous devons retenir une chose de positive de 2020 pour le sport, qu'elle serait-elle ?

Si cela reste encore un phénomène qu'il conviendra d'étudier avec plus de précisions dans les mois à venir, la mobilisation des sportifs et des sportives est clairement l'un des événements importants à mes yeux. Pourtant centraux dans le monde du sport, les athlètes ont vu leurs voix pendant longtemps reléguées au second plan. Rappelons un temps pas si lointain où ils étaient même pénalisés pour exprimer leur opinion à travers un brassard, un geste ou maillot. Songeons à Didier Drogba qui avait été menacé de sanctions pour avoir rendu hommage à Nelson Mandela...

Pour revenir à l'année 2020, un nombre croissant d'athlètes ont pris la parole sur des sujets politiques. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette mobilisation : les jalons déjà posés par plusieurs sportifs sur le terrain politique (pensons ici à Colin Kaepernick par exemple), l'influence croissante des réseaux sociaux corrélée à une mobilisation croissante de la société civile depuis plusieurs années maintenant. À ce titre, citons la mobilisation inédite, au sein de nombreux pays, autour du mouvement Black Lives Matter. Rappelons également la prise de décision d'Antoine Griezmann d'arrêter son partenariat avec Huawei, au

regard de la situation des Ouïghours en Chine. Ici encore, il sera important de suivre avec attention les prochains mois qui vont s'avérer déterminants.

Comment voyez-vous la reprise des activités ?

Ici encore, il est difficile de se prononcer sur la reprise des activités ainsi que les conditions de reprise. Au regard des différentes réflexions, ces crises auront au moins permis, s'il fallait le démontrer, le caractère indispensable du sport, pour le joueur du dimanche, le joueur amateur ou la sportive professionnelle. Ici encore, il faudra suivre avec attention la reprise générale. À l'échelle du sport masculin professionnel, la récurrence des blessures questionne ; quid des transferts ? Quid des droits télé ? À l'échelle du sport, masculin comme féminin, amateur comme professionnel, individuel comme collectif, la mise en place, dès à présent, d'indicateurs de reprise me semble indispensable.

Expression libre : quel message souhaitez-vous faire passer au monde du sport ?

On sera là. Pour vous soutenir. Pour vous supporter. Pour vous encourager. Et si je reprends ma casquette de chercheuse : on sera aussi là pour continuer à étudier avec attention ce qui se passe.

« Au regard des différentes réflexions, ces crises auront au moins permis, s'il fallait le démontrer, de faire prendre conscience du caractère indispensable du sport, pour le joueur du dimanche, le joueur amateur ou la sportive professionnelle. »



Yohan PENEL

« En plus de la privation d'activités bénéfiques à leur santé physique et de lien social, bénéfiques à leur santé mentale, le risque principal est la perte d'habitude de pratique. »

Comment le monde sportif a vécu la crise selon vous ?

Les confinements successifs et les mesures sanitaires qui ont suivi ont pu être perçus comme une remise en cause de la place du sport dans la vie des citoyen·ne·s. Chez les acteurs sportifs, c'est peut-être également un sentiment de déclassement : faute d'une utilité sociale reconnue, les gymnases et les espaces de pratique sportive ont été les premiers à fermer et seront peut-être les derniers à rouvrir.

En tant qu'acteur/observateur avisé du monde sportif, quels sont, selon vous, au sein du monde sportif les acteurs les plus touchés ?

En premier lieu, ce sont les bénévoles. Les dernières années étaient déjà marquées par un choc frontal entre l'esprit associatif basé sur les intérêts collectifs et la société de consommation centrée sur les intérêts individuels. Face à cela, le bénévolat apparaît de plus en plus comme une singularité, un synonyme de dépense vaine de temps et d'énergie. À cela se sont donc ajoutées la crise sanitaire et ses conséquences. Les bénévoles doivent aujourd'hui gérer les côtés négatifs sans profiter des côtés positifs. Il y a là un risque majeur de désenchantement voire de désengagement qui mettraient à

genou le monde sportif.

En second lieu, ce sont les professionnel·les. La professionnalisation a largement progressé mais de nombreuses personnes sont malgré tout encore dans une situation précaire en matière de contrat de travail. Il ne faut pas non plus oublier le mal-être profond ressenti pour ces professionnel·les en activité partielle depuis un an et qui peinent à se projeter dans l'avenir.

En dernier lieu, il y a celles et ceux qui sont la raison d'être des associations sportives : les adhérent·e·s. En plus de la privation d'activités bénéfiques à leur santé physique et de lien social bénéfique à leur santé mentale, le risque principal est la perte d'habitude de pratique. Les français·es pourraient s'être accoutumé·e·s à ne plus aller au gymnase ou au stade chaque semaine pour privilégier des séances de physique sur des applications. On loupe alors la plupart des ambitions que porte le mouvement sportif : cohésion sociale, transmission de bonnes pratiques, éducation...

Au sein de votre fédération, avez-vous mis en place des actions pour accompagner les clubs et sections sportives en 2020/2021 ?

Sur la saison actuelle, il y avait eu une mesure portée par l'équipe précédente : les primo-licencié·e·s

Yohan PENEL
Engagé dans le bénévolat depuis 2003, Yohan PENEL s'est impliqué dans plusieurs clubs en tant que président, puis en comité départemental et en ligue régionale. Ancien responsable de la commission développement durable et citoyenneté de la F.F. de Badminton, il en est devenu président le 12 décembre 2020 sur un projet ambitieux en matière de performance sportive et sociale.

qui avaient rejoint la FFBaD entre le 1er mars 2020 et le 3 août 2020 ont eu une prolongation gratuite de leur licence jusqu'au 31 août 2021. Par ailleurs, nous mettons à jour régulièrement un tableau des aides financières possibles pour les associations.

Actuellement, nous travaillons sur un diagnostic territorial le plus exhaustif possible pour évaluer la santé économique, sportive et sociale de chaque association, qui comprend également un baromètre du moral des bénévoles. Les résultats de ce diagnostic nous permettront d'affiner les orientations de l'appel à projets de l'ANS sur la part territoriale en 2021. Par ailleurs, les services de la fédération se mobilisent pour accompagner les structures et répondre à leurs questions en matière par exemple de protocoles sanitaires.

Si nous devons retenir une chose positive de 2020 pour le sport, quelle serait-elle ?

La créativité des acteurs et actrices de la communauté lors du 1^{er} confinement en matière d'animations pour maintenir un lien avec les adhérent·e·s. Le 2^e confinement a été beaucoup plus dur, les bases étaient moins solides avec à peine un mois de pratique avant fermeture.

C'est aussi l'occasion de prendre du recul, de repenser son projet associatif et d'évaluer les opportunités sur son territoire.

On a également pu observer une solidarité accrue entre associations localement ou au niveau national, des initiatives de soutien au monde sportif, qui témoignent d'une volonté commune de surmonter l'obstacle.

Comment voyez-vous la reprise des activités ?

Sur la fin de saison 2020-2021, nous sommes en attente de signaux positifs (sanitaires et politiques) pour la pratique en intérieur mais nous en semblons loin. En revanche, la fédération internationale porte une nouvelle discipline, le Air Badminton, qui avait cristallisé les espoirs de toute une communauté l'année dernière en sortie de confinement. Nous travaillons sur le déploiement de cette nouvelle discipline extérieure, d'un point de vue matériel, technique et en matière de communication globale sur l'ensemble de nos territoires : l'objectif est de toucher des publics potentiellement différents qui (re) découvriront le caractère ludique du badminton mais avec des sensations différentes de la pratique en intérieur.

D'un point de vue sportif, nous attendons le dernier moment pour prendre des décisions quant aux championnats nationaux (jeune, élite, vétérans, parabadminton). Nous gardons aussi l'espoir de pouvoir s'appuyer sur des protocoles sanitaires éprouvés pour reprendre les compétitions par équipe (interclubs) qui sont une grande part de l'ADN de notre sport.

On ne sait pas quand nous pourrions reprendre, peut-être seulement au début de la saison 2021-2022 qui sera déterminante pour l'avenir de notre fédération. La communication autour des bienfaits et des atouts du badminton est notre priorité : mettre en confiance, valoriser le sport et l'activité physique, recréer des dynamiques sociales positives. C'est tout le modèle fédéral qui est en jeu au service des populations, des clubs et des territoires.

Expression libre

C'est dans la difficulté qu'appartenir à une communauté et à une fédération prend tout son sens. Nous devons faire preuve de solidarité et de résilience. Le monde associatif est un lien potentiel de vie et d'épanouissement. Ce choc doit être un détonateur autour du caractère essentiel du sport associatif

« Le monde associatif est un lien potentiel de vie et d'épanouissement. Ce choc doit être un détonateur autour du caractère essentiel du sport associatif pour la société : le sport au-delà du sport, ce qu'il apporte à chacun·e, les émotions qu'il procure, la discipline qu'il peut apporter, la dynamique locale qu'il peut insuffler. »

pour la société : le sport au-delà du sport, ce qu'il apporte à chacun·e, les émotions qu'il procure, la discipline qu'il peut apporter, la dynamique locale qu'il peut insuffler. Le sport est à l'arrêt mais plus généralement c'est de la santé physique et mentale, de la cohésion d'une société dont il est question. Le monde fédéral doit se serrer les coudes pour ne pas disparaître et laisser la place à des activités physiques moins ambitieuses.



Témoignage de club : L'US Cenon face à la crise



US CENON

« Les "stop and go" successifs n'ont jamais permis de concrétiser les belles promesses entrevues tout début septembre. »

Quel premier bilan de l'année 2020 feriez-vous ? Et particulièrement de la rentrée sportive de septembre 2020 ?

- Sections sports en salle public exclusivement adultes : activité quasiment nulle, grosse perte de licenciés
- Sections sports en extérieur : activité préservée, gain de licenciés (venant d'autres sections à l'arrêt)
- Sections sports en salle public exclusivement mineurs : activité maintenue
- Sections sports en salle public mixte mineurs adultes : activité quasiment nulle, grosse perte de licenciés

Votre cas particulier en Gironde avec la fermeture préfectorale fin septembre, a-t-elle impacté davantage votre club ?

Effectivement, il était peu compréhensible pour dirigeants et adhérents que dans certains départements voisins les clubs fonctionnent.

Autre conséquence importante, dans une période où les cours d'essais

sont nombreux, cet arrêt du 25 septembre (pour 15 jours et reprise seulement 1 semaine avant les vacances de Toussaint) n'a pas permis la concrétisation de nombreuses adhésions qui auraient rendu l'avenir économique moins incertain. Depuis, les « stop and go » successifs n'ont jamais permis de concrétiser les belles promesses entrevues tout début septembre.

Concernant vos adhérents, quelle perte enregistrez-vous ? Attendez-vous une évolution de vos effectifs d'ici l'été ?

Baisse de 28 % des effectifs (730 licenciés en grande majorité adultes) avec des différences majeures selon 4 typologies de sports différemment touchées par la durée des arrêts successifs d'activité :

- Sections sports en salle public exclusivement adultes : -82 %
- Sections sports en extérieur : -17 %
- Sections sports en salle public exclusivement mineurs Gym sportive : -11 %
- Sections sports en salle public mixte mineurs adultes : -27 %

L'US Cenon Omnisports regroupe 19 sections sportives avec près de 2600 adhérents, 28 salariés et 200 bénévoles. L'US Cenon organise un éveil multi-sports (6-9 ans), des vacances sportives (8-16 ans), des projets sport-santé, sport handicap et l'encadrement d'activités périscolaires.

On ne parle pas d'évolution, mais de récupération de quelques licenciés par section en fonction de la situation sanitaire.

Nous espérons donc le retour notamment des publics adultes. Nous doutons quant au développement de nouveaux adhérents et pensons qu'il faudra attendre septembre 2021 pour cela si toutefois le contexte sanitaire devenait plus stable et positif...

Aujourd'hui, en janvier 2021, quelle difficulté est la plus présente pour votre club ?

Les difficultés sont d'ordre sportif, financier et humain :

- Sur le plan sportif, un éloignement structurel et durable des publics adultes

et seniors est très inquiétant car les habitudes ou de sédentarité ou de pratique personnelle risquent d'éloigner définitivement de la pratique sportive ou de la pratique sportive organisée

- Sur le plan sportif également, les publics compétiteurs de clubs sont inactifs, au contraire des publics en structure (pôles espoirs et pôle France, Centre régionaux...). Un fossé se creuse entre les différents niveaux de pratique. Ces écarts risquent d'entraîner : une baisse de motivation pour les compétiteurs de clubs, et des blessures lors des futures confrontation entre ces publics distincts lors des phases pas seulement nationales, mais aussi départementales, régionales ou autres...
- Pour finir sur le plan sportif, c'est l'Histoire du développement des clubs qui est remise en question. Le nombre d'adhérents, la vie sportive, le niveau de pratique des adhérents, la convivialité, sont le fruit de l'engagement successif et de la sueur de nombreuses générations de bénévoles et d'encadrants. Cette richesse en termes de valeurs aura été balayée par le covid !

- La remobilisation des bénévoles et de l'encadrement (bureaux des sections – coach bénévoles). Une fracture et une distanciation silencieuse s'opèrent. Les acteurs répondent moins présents...

« Le sport, c'est le partage, les échanges, la collectivité, l'entraide, les joies et les peines. »

- Globalement, à court termes les impacts financiers sont relativement maîtrisés grâce aux divers dédommagements financiers de l'Etat et au maintien des subventions de fonctionnement de la Ville de Cenon. En revanche, les sections de sports en salle accueillant notamment uniquement des publics adultes seront financièrement à « l'agonie ». La pertinence du modèle omnisports permettra un soutien financier indispensable.
- Mettre en place un geste pour les adhérents qui soit spécifique à chaque section et afin de les fidéliser ou de les inciter à reprendre...
- Récupérer des adhésions
- Préserver la mobilisation de nos salariés

- Reprise de l'activité dès que cela était possible y compris dans le cadre de pratiques alternatives
- Rattrapage de cours durant les vacances scolaires (période d'inactivité habituelle)
- Mailing
- Utilisation des réseaux sociaux
- Téléphone
- Permanence bureau en présentiel
- Réunions en visio

Nous aimerions également penser à l'après, pensez-vous que le sport va devoir s'adapter et connaître des changements suite à cette crise sanitaire ?

Certains modes de fonctionnement seront reconduits à minima (réunion urgentes en visio, à faible participation – votes électroniques). Redonner une place prépondérante au présentiel, développer de nouvelles animations, favoriser les échanges et les rencontres.

La relation sportive clubs et adhérents, éducateurs et sportifs, pratiques autonomes et pratiques organisées... devront certainement être « repensés ». Mais ces mots ont parfois plus de son que de sens ! L'Homme est un être social qui a besoin des interactions pour vivre. Le sport, c'est le partage, les échanges, la collectivité, l'entraide, les joies et les peines. Les virus peuvent nous faire mourir, mais l'isolement et le rapport aux autres uniquement derrière un ordinateur peuvent être parfois pires.

Depuis le début de la crise, quel(s) moyen(s) avez-vous mis en place pour garder une relation avec vos adhérents ?

La relation est assurée par l'encadrement sportif et les dirigeants des sections mais aussi le siège du club omnisports





Les mesures de soutien aux associations sportives

AIDES ÉCONOMIQUES

DROIT COMMUN

LES MESURES ESSENTIELLES

ACTIVITÉ PARTIELLE

- Jusqu'au 28 février 2021, les employeurs percevront l'allocation d'activité partielle de 70 % de la rémunération brute du salarié (décret n° 2021-89 du 29 janvier 2021) ;
- À compter du 1^{er} mars 2021, le taux perçu par l'employeur sera en revanche abaissé à 60 % de la rémunération brute. Toutefois, en cas de fermeture administrative de l'activité principale, le taux sera maintenu à 70 % ;
- À compter du 1^{er} avril 2021, l'allocation perçue par l'employeur passera à 36 % de la rémunération brute du salarié. Toutefois, en cas de fermeture administrative de l'activité principale, le taux sera maintenu à 70 %.

FONDS DE SOLIDARITÉ

Reconstitution du fonds de solidarité pour les mois de janvier et février 2021

- Perte de 50 % du CA ou plus => aide égale au montant de la perte de chiffre d'affaires dans la limite de 10 000 € ou une indemnisation de 15 % du chiffre d'affaires 2019 dans la limite de 200 000 € par mois ;
- Perte de plus de 70 % du CA ou plus => aide égale au montant de la perte de chiffre d'affaires dans la limite de 10 000 € ou une indemnisation de 20 % du chiffre d'affaires 2019 dans la limite de 200 000 € par mois.

EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES

Pour les mois de septembre à novembre 2021 pour les associations sportives de moins de 250 salariés qui :

- ont fait l'objet de mesures d'interdiction d'accueil du public ;
- ou qui ont constaté une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50 % par rapport à la même période de l'année précédente.

LES AUTRES MESURES

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Reconstitution jusqu'au 30 juin 2021

PRÊTS PARTICIPATIFS PAR L'ÉTAT

- Jusqu'à 20 000 € pour les associations de moins de 10 salariés ;
- Jusqu'à 50 000 € pour les associations de 10 à 49 salariés.

LES AIDES SOCIALES

Aide aux employeurs qui recrutent en apprentissage

Formation des salariés placés en activité partielle

Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (dispositif prolongé jusqu'au 31 mars 2021)

Aide exceptionnelle au titre des congés payés

AIDES ÉCONOMIQUES

SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE DU SPORT

LE PASS'SPORT

Fonds de 100 millions d'euros pour aider à la prise de licence

FONDS DE COMPENSATION POUR LA BILLETÉRIE

Fonds de 110 millions d'euros pour compenser une partie des pertes de recettes billetterie/restauration liées aux mesures sanitaires de jauge et huis-clos dans les enceintes sportives sur la période juillet-décembre 2020

FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'ANS

Reconstitution de l'enveloppe de 15 millions d'euros 2021

Financement de nouvelles missions de services civiques

Toutes les informations précises sont présentes au cœur de la partie « Informations juridiques et administratives » de la revue.

PLAN DE RELANCE SECTORIEL POUR LE SPORT

LES MESURES ESSENTIELLES

Création d'emploi (ANS)

Rénovation énergétique des équipements (ANS)

Soutien aux fédérations et clubs sportifs (PSF)

LES AUTRES MESURES

Savoir rouler à vélo

Dispositif SESAME

Témoignage de club : mise en place du dispositif 2S2C



STADE BORDELAIS

Rémi ESPITALIER

« Le dispositif 2S2C nous a permis de faire connaître notre structure, de remettre en activité certains de nos salariés, etc. Cela a vraiment été positif ! »

*Rencontre avec Rémi Espitalier, directeur de la section Sport Pour Tous du Stade Bordelais
À quelle période avez-vous mis en place le dispositif 2S2C ?*

À Bordeaux, le dispositif 2S2C a été confié aux associations assez rapidement. En effet, on a l'habitude de ce maillage entre la ville et les associations sportives ce qui permet une réelle réactivité. Ici, cela a été nommé le parascolaire. Nous avons commencé le 25 mai 2020 et nous sommes allés jusqu'au 19 juin 2020. Il était prévu que l'on aille jusqu'au 3 juillet mais il y a eu un changement des mesures sanitaires le 22 juin 2020 ce qui nous a demandé d'arrêter le dispositif plus tôt. Nous avons en charge la journée complète le lundi, mardi, jeudi et vendredi où nous accueillons les enfants qui n'étaient pas à l'école. Pour rappel, à cette époque-là, 1 enfant sur 2 n'était pas à l'école avec les restrictions sanitaires ce qui faisait que nous avions une moitié de la classe le lundi, mardi et l'autre moitié de la classe sur la fin de semaine, le jeudi et vendredi.

Quelle(s) action(s) / activité(s) vous a (ont) permis de mettre en place ?

On a décidé de mixer un peu ce que l'on fait d'habitude, c'est-à-dire que lorsque l'on organise des accueils de loisirs pendant les vacances, on appelle cela des vacances sportives et sportives toute la journée. Là, l'amplitude horaire nous a obligé à mixer et, également, le fait que les enfants ne soient que la moitié du temps à l'école, on a souhaité aider les familles à compenser ce manque. Dans ce cadre, nous avons prévu des activités physiques, sportives et ludiques mais également du soutien aux devoirs. Nous étions installés dans un gymnase, le même que celui de nos vacances sportives avec le respect de l'ensemble des règles sanitaires.

« C'est vraiment dommage d'attendre une crise sanitaire sans précédent pour organiser un rythme pédagogique différent, pour penser à mettre en avant l'apprentissage de manière différente et notamment le sport. »

Le Stade bordelais, créé en 1889, a donc 132 ans. C'est le 3ème plus vieux club omnisports de France après le Stade Français et la Havre Athletic Club. Il compte à ce jour 25 sections pour environ 6000 adhérent.e.s et organise aussi plusieurs actions socio-sportives.

*Pourquoi avoir décidé de développer ce dispositif au sein de votre club ?
Quelles motivations ?*

C'était très simple, c'était de répondre à l'appel de la ville de Bordeaux qui est un partenaire important du club. La ville a décidé de s'emparer du dispositif afin de la coordonner et notamment le service jeunesse dont nous sommes un partenaire majeur. En plus de cela, on estime que c'est

complètement dans notre cœur de métier de répondre aux besoins de la population. À côté de cela, notre personnel était en chômage partiel puisque le sport était à l'arrêt donc cela a été simplement un transfert de ressources humaines.

Comment a-t-il été financé ?

La ville a coordonné le dispositif. Elle s'est donc occupée de regrouper les aides de la CAF et les aides de l'état et a financé également une partie. De ce fait, cela nous a permis de nous consacrer à notre gestion interne et donc pouvoir construire un projet intéressant. Si nous avions eu la charge administrative sur la collecte des aides financières, nous n'aurions pas pu réaliser tranquillement ce dispositif, le club n'aurait pas pris ce risque. Là, avec l'assurance de la ville

de Bordeaux — notamment sur le paiement —, en 5 jours, nous avons pu démarrer sans craintes. Il faut savoir que nous mobilisons 5 personnes sur toute une journée. Nous savons que sur certains territoires, les associations étaient seules face à ce dispositif 2S2C ce qui devait être vraiment complexe.

Avec le recul, quel bilan en tirez-vous ?

On a eu un franc succès, je dirais. On avait 36 enfants, on était complet chaque semaine. Les parents et les enfants étaient très contents et on en a même qui ont découvert la structure grâce à ce dispositif et qui se sont inscrits en septembre ! Cela nous a permis de proposer quelque chose de complet aux enfants et nous avons une vraie culture de sport santé donc cela répondait vraiment à ce que l'on fait au quotidien. Seul hic, c'est

vraiment dommage d'attendre une crise sanitaire sans précédent pour organiser un rythme pédagogique différent, pour penser à mettre en avant l'apprentissage de manière différente et notamment le sport.

Quelle cohérence / articulation avec votre activité habituelle ?

À ce moment-là, nous avions plus aucun sport en activité puisque tout était interdit. Donc, bonus, cela nous a permis de remettre certains salariés en activité alors qu'ils étaient en chômage partiel et cela a aussi permis de développer certaines compétences en interne. Par exemple, nous avons notamment 3 personnes en apprentissage et nous avons profité de ce temps pour les évaluer et pour faire un suivi vraiment qualitatif.



JOURNÉE TYPE DU DISPOSITIF 2S2C AU STADE BORDELAIS

8h
Accueil des enfants

8h30-10h30
Aide aux devoirs

10h30-12h
Activité sportive (plutôt athlétique)

12h-14h
Déjeuner sur place (traiteur)

13h30-14h30
Aide aux devoirs

14h30-16h
Activité sportive (plutôt ludique)

16h30-17h30
Départ échelonné

Et le sport d'après ?

Est-il nécessaire de revenir sur la situation délicate que toutes les associations sportives traversent ? Perte d'adhérent, activités à l'arrêt, fermeture complète, etc. C'est aujourd'hui le quotidien des clubs. Ni même sur les difficultés financières, le manque de soutien, les à-priori et discriminations à l'égard du sport, régulièrement évoqué. Ce dossier, est un point d'étape construit à partir des témoignages de clubs et des avis de quelques expert.e.s pour positionner les difficultés du sport face à la crise mais aussi pour donner leur vision de la reprise du sport.

Le club omnisports, une réponse adaptée et dynamique

De vrais questionnement se dessine pour les clubs : Comment attirer de nouveau les adhérents ? Comment faire vivre le club et fidéliser ses adhérents ? Et si nous pensions à l'après, que pouvons-nous anticiper ? Que pouvons-nous développer pour faire revenir les adhérents et en engager de nouveaux ?

Certains clubs ont déjà développé plusieurs options (développement de vidéos, de podcasts, de mascotte au titre de l'omnisports, de nouvelles pratiques adaptées aux attentes...) et ont profité de cette période pour repositionner leur stratégie et créer une identité omnisports plus forte, plus impactante.

D'autres ont essayé différentes actions pour maintenir la relation avec leurs adhérent.e.s (cours multisports pour



les adhérent.e.s dont l'activité était interdite, rassemblement autour de défis sportifs, course en ligne...). Toutes ces initiatives prouvent l'adaptation, la réflexion, le dynamisme des associations omnisports.

Un besoin d'inventivité pour rebondir

Mais, alors que cette année 2021 semble ressembler à la précédente, les clubs vont devoir redoubler d'inventivité pour faire adhérer à nouveau à la rentrée sportive — si tant est que la pratique reprenne librement. Innover mais aussi mutualiser, faire équipe avec l'ensemble de leur territoire afin que le sport grandisse dans sa mutation commencée.

Est-ce que la crise, révélateur, aura également accéléré les évolutions sociétales ? Accélérer le besoin certain d'une réponse sportive plus en cohérence avec les besoins des français ? Certainement. La pratique dite « libre », sans contrainte mais sans encadrement, sans conseil, ne cessait

de progresser. Avec la fermeture des structures sportives, celle-ci n'aura fait que continuer, que grandir. De même pour les nouvelles pratiques, souvent développées sur un territoire, avec peu de moyen, et qui deviendront des phénomènes non négligeables.

Pour le Mouvement Sportif, il y a donc double enjeu : reprendre la pratique, le « comme avant » pour les adhérent.e.s, renouer les liens forts qui existent au quotidien dans les clubs, mais aussi répondre d'autant plus et mieux aux nouvelles attentes, en anticipant les évolutions des besoins et des aspirations de la population, en interpellant les communautés.

Un maître mot : la solidarité

L'étude « Sports Forward » du groupe Havas a révélé qu'en 2020, 84 % des Français mettaient en avant la solidarité dans la période du COVID19. Une solidarité qui va devoir s'entremêler au domaine sportif. Retenons le positif !

Actualités

Vie fédérale

Échos de clubs

Nouvelles des comités

Portrait de club :

Nozay OMNISPORTS

FFCO AVANTAGES : UN NOUVEAU SERVICE POUR LES CLUBS

En ce début d'année, la F.F. Clubs Omnisports met en place des avantages en direction des adhérents et des salariés des clubs omnisports affiliés.

FFCO avantages, c'est quoi ?

Il permet d'accéder à des avantages exclusifs négociés avec des partenaires (réductions, offres exclusives, billetterie, etc.). Il est destiné aux adhérents de clubs omnisports ainsi qu'à leurs salariés.

Quels sont les avantages ?

Seul, en famille ou entre amis, bénéficiez des 10 000 avantages de nos partenaires, et tout au long de l'année.

Comment y accéder ?

Pour accéder à ces avantages, n'hésitez pas à interroger votre club affilié ou à nous contacter sur ffco@ffco.org

(FFCO AVANTAGES est une plateforme de mise en relation proposé par la Fédération Française des clubs omnisports. Elle facilite le contact et propose des avantages entre des fournisseurs potentiels et l'adhérent du club affilié qui reste entièrement libre de poursuivre la relation, de contracter ou ne pas contracter).



+ de 500 hôtels, résidences et campings



+ de 300 cinémas



+ de 150 parcs d'attraction

LA F.F. CLUBS OMNISPORTS A RENCONTRÉ MME LA MINISTRE ROXANA MARACINEANU

Vendredi 22 janvier, la F.F. Clubs Omnisports, par Gérard PERREAU-BEZOUILLE son président, a rencontré Mme La Ministre Roxana MARACINEANU, chargée des sports, lors d'un déjeuner (bien sûr dans le respect des règles de distanciation). L'attention particulière des convives (Philippe BANA, président de la F.F. Handball et Yohan PENEL, président de la F.F. Badminton, étaient présents), **un climat de travail intéressant** ont permis une réelle écoute mutuelle et des échanges attentifs. L'occasion a été ainsi donnée de réaliser **une présentation précise et questionnée de chacun, de chaque structure, avec tout l'intérêt de Mme La Ministre**. Un point précis s'est organisé sur les enjeux portés, leurs convergences.



Notre apport ? **Ce qu'est l'omnisports aujourd'hui ; tout ce qu'il résout pour le sport au quotidien ; une présentation argumentée de son organisation ; ses mutations en fonction de la demande des gens ; son rapport étroit aux politiques publiques mises en œuvre ; la nécessité d'un soutien plus important, d'un rééquilibrage des moyens d'Etat ; l'urgence de bien marcher sur deux pieds : les médailles et le sport de tous...** Quelques échanges sur la proposition de loi... mais les jeux ne sont-ils pas déjà faits ?

Des suites ? Nous les espérons, nous sommes volontaires, nous y sommes prêts...

JEAN-MICHEL BRUN (CNOSF) : « LA F.F. CLUBS OMNISPORTS VA DISPOSER AVEC CE SIÈGE D'UN LIEU DE TRAVAIL À LA HAUTEUR DE SA PLACE ET DE SES AMBITIONS »



Le secrétaire général du Comité Olympique (CNOSF) a visité les nouveaux locaux, plus fonctionnels, plus ergonomiques que la Fédération va occuper à partir du trimestre prochain. Gérard Perreau-Bezouille a présenté **l'évolution de la fédération** (doublement des affiliations en 5 ans, élargissement de ses services en relation avec les nouvelles demandes des clubs...), **les grandes lignes de son projet pour l'olympiade, les enjeux auxquels sont confrontés les clubs omnisports dans leur diversité.**

Un moment aussi pour échanger sur les évolutions profondes du sport, la gouvernance et les prochaines échéances du comité olympique, les nécessaires évolutions statutaires, les perspectives pour le sport en Europe... Merci à Jean-Michel pour le temps ainsi consacré à la F.F.C.O.

PREMIERES RENCONTRES AVEC DES CANDIDAT.E.S À LA PRÉSIDENTIE DU CNOSF



La fédération va poursuivre les rencontres avec tous les candidats pour mener au bout le travail de réflexion, les questionner, exiger une place nouvelle pour les clubs omnisports et leur fédération, porter son point de vue au cours de l'ensemble du processus, informer ses clubs adhérents des échanges (prochain numéro de notre revue OmniSPORTS).

Les rencontres ont commencé par **Patrice Martin, président de la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard** fin janvier. Des échanges intéressants pour voir le positionnement du candidat sur certains sujets importants. Gérard Perreau-Bezouille et Denis Lafoux ont ensuite rencontré, à sa demande, **Brigitte Henriques**. Sans détour, Brigitte

Henriques a pu évoquer les raisons de sa candidature et mettre en avant les forces de son engagement. De son côté, Gérard Perreau-Bezouille a démontré la place croissante que prennent les clubs omnisports dans le paysage sportif, leur apport transversal en proximité des territoires et leur nécessaire prise en considération par le CNOSF autour de réelles collaborations. Jean Di-Méo, secrétaire général de la Fédération et président du comité olympique des Hauts de Seine a rejoint les discussions pour rappeler l'évolution de la FFCO au sein des institutions sportives (intégration au CNOSF, fondation puis présidence du CoSMoS...).

Les échanges se sont poursuivis avec la participation de Gérard Perreau-Bezouille à la réunion de fédérations affinitaires et multisports de jeudi, à l'initiative **d'Emmanuelle Bonnet-Ouladj, co-présidente de la FSGT**, qui souhaite, après sa déclaration de candidature, associer ces fédérations à sa candidature. Dans son propos préliminaire, Emmanuelle a présenté le sens de sa candidature, les questions qu'elle portait, la méthode de co-construction qu'elle voulait mettre en œuvre, en liaison avec un conseil scientifique, Les principales étapes de sa campagne. Elle a tenu à préciser, à raison, qu'elle n'était pas « propriétaire » des fédérations présentes.

L'enjeu est d'importance : la fédération entend donc poursuivre les rencontres avec tous les candidats pour mener au bout le travail de réflexion, les questionner, informer ses clubs adhérents des échanges, porter son point de vue au cours de l'ensemble du processus.

HOMMAGE À ROBERT DENEL : PROFOND RESPECT

Je reste sans voix et je m'associe à la peine de sa famille, de ses amis, des lucistes. Robert a porté, au-delà et par, avec, le LUC, son club, une autre musique, un autre chemin, une autre vision pour le sport français, avec l'UNCU, la FNOMS, avec l'OMS de Lille, comme syndicaliste étudiant UNEF dans sa jeunesse... Mais il était plus que cela : un compagnon, un ami, un proche, un grand « Monsieur » aussi...

Dépassant ses grandes qualités d'organisateur infatigable, de fédérateur – je pense aux Assises Nationales du Sports, particulièrement à celles de Lille, aux USE avec l'UNCU et le syndicat des journalistes sportifs, je pense à la mise en place du COSMOS... - Robert était aussi un catalyseur d'idées autour de valeurs que nous partageons : le sport vivant, le sport de tous, une conception humaniste et globale d'un sport « phénomène social total ».

Attaché à cette vision transversale, à leur rapport au territoire, il était de la poignée de femmes et d'hommes qui ont fondé le Groupement National des Clubs Omnisports (GNCO), devenu, du fait de sa croissance et de sa reconnaissance accrue, Fédération Française des Clubs Omnisports, que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui.

Nous fûmes longtemps, ensemble, administrateurs de la FNOMS et actifs promoteurs du « Projet Sportif Local », aujourd'hui retenu dans une proposition de Loi.

Par-delà le sport, nous nous retrouvons aussi dans de grands enjeux de société comme le besoin d'une plus grande prise en compte des acteurs locaux, des citoyens, avec la démocratie participative dont il fut un des acteurs principaux, à Lille, avec la mise en place du CCC.

Merci Robert. Merci pour tout. Tu peux compter sur nous pour poursuivre sur ces traces, traces de l'avenir.

Gérard PERREAU-BEZOUILLE
Président de la FF Clubs Omnisports

À la suite du décès de R.Denel, son club a reçu de nombreux hommages, de plusieurs dirigeants de l'UNCU, de la FNOMS, de CDOS et de CROS, de la ville de Lille et bien sûr de nombreux lucistes... Vous pouvez les consulter sur le « livre du souvenir » ouvert par le LUC : <https://www.luc.asso.fr/fr/hommage-robert-denel>

LES NOUVEAUX CLUBS 2021

AQUA GRIMPE MILLAU GRANDS CAUSSES (12)

SORS DE TA GROTTTE (05)

CLUB OMNISPORTS DU LODEVOIS (34)

AS THONON (74)

STADE MONTOIS (40)

omniSPORTS est votre journal.
N'hésitez pas à nous communiquer (j.marescaux@ffco.org)
les informations de vos clubs
afin que nous puissions les relayer ici.

72 - ANILLE BRAYE OMNISPORTS INTERCOMMUNAL

« VIVONS NOS RÊVES »

Depuis quelques mois, la section TENNIS de l'ABOI a lancé l'opération « **Vivons nos rêves** » et rencontre un véritable succès ! Avec un peu de cran et d'audace, Jean-Charles RIOTON, salarié de l'Anille Bray Tennis, rencontre des célébrités pour leur poser quelques questions et relever un défi !

Résultats ? Des vidéos aux milliers de vues, des entretiens avec Hugo GASTON, Alizée CORNET, Guy FORGET ou encore Laurent LUYAT et des défis proposés par chaque invité !

Chaque défi relevé promet une belle surprise pour les adhérent.e.s comme celui d'Hugo GASTON promettant une balle dédiée si la vidéo atteignait plus de 30 000 vues... Et c'est chose faite !

Un gros coup de projecteur sur ce club de Sarthe et une très belle manière de maintenir le lien avec les adhérent.e.s !



Retrouver l'ensemble de leurs vidéos sur leur page Facebook **ANILLE BRAYE TENNIS**

14 - LA BUTTE CAEN

Nouvelle section : le Keiraku Taiso

La BUTTE vous informe de la création d'une nouvelle section Le KEIRAKU TAISO.

Les KEIRAKU TAISO communément appelés exercices zen visualisés sont une suite d'exercices d'étirements des méridiens permettant d'harmoniser et d'assouplir le corps. Cette technique corporelle aide à prévenir et à rétablir les dysfonctionnements de l'organisme liés à une mauvaise circulation de l'énergie corporelle en travaillant notamment sur les méridiens, les articulations et les tissus musculaires. Retrouver énergie, souplesse et vitalité !

92 - ATHLETIC CLUB BOULOGNE-BILLANCOURT

LE TOUR DU BASSIN CONNECTE

Samedi 16 janvier, 38 équipes de rameurs ont participé au Tour du bassin virtuel. Pour des efforts bien réels !

Habituellement à cette saison, la section aviron Boulogne 92 organise pour l'ensemble de ses adhérents — des loisirs aux plus chevronnés — le Tour du Bassin chronométré en yolette, soit environ 7 km pour les confirmés et 3 km pour les débutants et les plus jeunes. Pour respecter les mesures sanitaires (interdiction de ramer en équipage) sans déroger à cette tradition, la commission loisir a donc opté pour un Tour du bassin virtuel sur ergomètres connectés. Au total, 38 équipages (catégorie mixte, femmes, hommes) de quatre rameurs (un ergo connecté pour chacun) ont pu ainsi, sur la terre ferme et sous la neige, s'affronter sur une distance de 3000 ou 6000 mètres (1500 m pour chaque rameur, le chrono final est la moyenne des quatre rameurs). L'autre but de cette animation était aussi de préparer les rameurs pour les premiers championnats de France connectés prévus les 30 et 31 janvier.



© Claire Glachant / Boulogne92

Retrouver toutes les informations : <http://www.acbb.fr/le-tour-du-bassin-connecte/>

91 - CLUB OMNISPORTS DES ULIS

Le Club Omnisports des Ulis lance son « Programme Mult'E-sports »

Durant les vacances d'avril, le Club Omnisports des Ulis (COU) se lancera dans l'aventure de l'e-sport via la mise en place de ses « Stages Mult'E-sports » !

À l'occasion d'un stage d'une semaine, les jeunes ulisiens, âgés de 12 à 17 ans, seront sensibilisés à la pratique d'activités autour des jeux vidéo de simulation sportive comme FIFA ou NBA, liée à une pratique physique. En résumé, une demi-journée d'activités sportives et une demi-journée autour de la pratique des jeux vidéo. Des temps de sensibilisation aux bonnes pratiques sont prévus autour de la nutrition, de la gestion du temps de sommeil et du temps de jeu, des dangers liés à la surexposition aux écrans et des addictions... Le club s'appuiera notamment sur des professionnels de santé du Centre Municipal de Santé de la ville des Ulis.



Retrouvez toutes les informations sur le site c-o-ulis.fr et sur les réseaux sociaux du club.

31 - TOULOUSE UNIVERSITE CLUB

Les jeunes aux service du tuc omnisports

Chaque année, le tuc omnisports engage quatre services civiques dans un objectif d'accompagnement dans ses projets. Chacun disposant de missions différentes, l'objectif est d'acquies un maximum d'autonomie ainsi que certaines capacités indispensables dans le monde de l'entreprise.

Le premier service civique, Xavier Martin, au sein de l'association a pour mission « organisateur d'évènement ». C'est un jeune de 22 ans fraîchement diplômé d'une licence en médiation et de gestion d'action culturelle qui est en charge de cette mission. Au TUC, ses missions sont la création d'évènements tel que le salon de l'étudiant « Tous Au Campus » en collaboration avec le crédit agricole, l'accompagnement du TUC Triathlon pour le Triathlon de Toulouse en septembre prochain. Les conditions sanitaires ayant annulé bon nombre de manifestations sportives, il est en charge également de la prévention par le sport, un des qu'atres projets structurant du TUC.



Deux jeunes web reporter

La seconde mission de service civique est « Web reporter », deux jeunes se partagent cette mission : Noé Raux, 23 ans, et Valentine Baute, 20 ans, tous deux sortis d'une prépa de journalisme à L'Institut Supérieur du Journalisme de Toulouse. Leurs missions principales sont la féminisation du sport ainsi que toute l'actualité des sections du TUC Omnisports. En parallèle, ces deux web reporter réalisent chaque mois de nombreux articles disponibles sur le site internet du Toulouse Université Club. Ils sont également en charge des réseaux sociaux. À l'occasion des fêtes de fin d'années, un calendrier de l'avent sous forme d'anecdotes insolites a été publié chaque jour sur nos stories.

La dernière recrue du TUC Omnisports est Sophie Daru, étudiante de 21 ans en Arts Appliqués, Animation 2D/3D au sein de LISAA à Toulouse. Sa mission au sein de l'organisme est principalement le montage de toutes nos vidéos comme par exemple les vidéos de Fitness de notre coach sportif disponibles sur notre toute nouvelle chaîne YouTube et la réalisation du site et des vidéos de « Tous Au Campus ».

Création d'une nouvelle chaîne youtube

Suite au confinement et à l'arrêt de nos sections sportives, le TUC Omnisports a décidé de créer une chaîne Youtube. L'objectif premier de ses vidéos est de proposer un large choix de vidéos à nos abonnés pour qu'ils puissent maintenir leur forme physique. Dans ces vidéos, on peut retrouver des circuits training à faire avec plusieurs niveaux de difficultés ainsi que des vidéos de stretching. Durant cette période assez compliquée, les missions proposées à nos jeunes ont dû évoluer. Du fait du manque d'activités sportives de nos sections, on a dû s'adapter et trouver des solutions pour continuer de faire vivre le TUC Omnisports.

Plus d'informations sur : <https://www.tucsports.com/actualites/>

33 – UNION SPORTIVE BAZADAISE



La section volley-ball ouvre son école familiale

La section volley-ball profite de la convention tripartite signée entre le collège, le département et la mairie pour l'utilisation du gymnase du collège par les associations bazadaises pour lancer la première école de volley familiale. En effet, elle est destinée aux enfants de plus de 10 ans et à tous leurs parents souhaitant partager avec leurs pitchouns un moment de loisir et de plaisir. Des ateliers, des jeux et des petits matches entre enfants, entre adultes mais également tous ensembles seront animés par des joueurs confirmés.

Plus d'informations sur : <https://usbazas.fr/>

94 – UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE

Deux patineuses championnes d'Europe !

L'équipe de France féminine de short track a remporté le titre de championne d'Europe du 3000 mètres dimanche 24 janvier 2021, à Gdańsk (Pologne) ! Si la Russie a passé la ligne en première, c'est bien la France qui est championne d'Europe ! Les Russes ont été pénalisées suite à une obstruction de la dernière relayeuse dans l'ultime virage. Le relais français, composé de 4 athlètes dont deux de l'Union Sportive Fontenaysienne : Gwendoline Daudet et Aurélie décroche donc le titre continental, devant les Pays-Bas et l'Italie.



L'USMM se lance dans le E-sport

L'USM Malakoff se lance petit à petit dans le E-Sport. En partenariat avec l'association Hambur'Game, nous avons déjà réalisé deux stages E-Sport et Sport. Hambur'Game lutte pour la démocratisation du numérique. Ils combattent également à leur échelle l'addiction, le temps passé sur les écrans, etc.

Entre les deux associations, la collaboration n'est pas prête de se terminer. En effet, le comité directeur a acté la création de section pour la rentrée de Septembre. Aussi, pour combler ce manque d'interaction en cette période sanitaire compliquée, un discord va être mis en place. Il sera possible de jouer et d'échanger entre adhérents de différentes sections.



92 – UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE MALAKOFF

HAUTS DE FRANCE

Création d'un nouveau comité régional !



Fédération Française
des Clubs Omnisports
HAUTS DE FRANCE

Jeudi 04 février 2021 s'est tenu l'assemblée générale constitutive du Comité régional des clubs omnisports des Hauts-de-France. Crise sanitaire oblige, la rencontre n'a pas pu se réaliser en présentiel mais la volonté des deux clubs fondateurs du Comité régional, le Lille Université Club (LUC) et l'Olympique La Comté

Omnisports, a permis de faire aboutir le projet du comité. Sylvain CREIS, président du CRCO Hauts-de-France, Sandrine LEMEITER, trésorière, et Cécile CREIS secrétaire, porteront, avec l'appui de Ségolène GRAICHI (chargée de développement des territoires FFCO), des projets territoriaux favorisant le développement de l'omnisports dans tous les départements des Hauts-de-France.

D'ores et déjà, des besoins ont été identifiés : déficit d'installations et d'équipements sportifs, formation en communication. Le travail commencera rapidement afin de trouver des solutions de mutualisation, permettant aux clubs omnisports de collaborer et créer de nouvelles synergies.

PAYS DE LA LOIRE

Une période pleine depuis les fêtes de fin d'année

Le comité régional, pour garder le contact avec ses clubs adhérents durant les fêtes, a organisé différentes rencontres via Zoom et Microsoft Teams afin d'échanger sur diverses problématiques. Plusieurs présidents de clubs ont répondu à l'appel.

Le **Parcours d'Accompagnement des Jeunes** qui devait commencer par le « séjour booster » en partenariat avec le club de la JEUNE FRANCE DE CHOLET du 25 au 29 janvier a dû être repoussé suite aux annonces gouvernementales du 15 janvier dernier. Un coup dur pour le comité qui a dû le replanifier dans l'urgence. Le projet rencontrait un certain succès auprès des jeunes et des organismes d'insertion puisqu'il affichait complet. L'équipe ne baisse pas les bras pour autant et le séjour devrait bien avoir lieu du 29 mars au 2 avril, toujours en collaboration avec la Jeune France. Pour rappel, ce dispositif a pour but d'accompagner des jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et sans formation vers l'insertion professionnelle grâce au sport.

Plusieurs webinaires ont été organisés par le comité. Notamment un qui avait pour objectif de **présenter les différentes aides aux associations sportives**, dont celles mises en place avec la crise sanitaire. Ces échanges positifs se sont avérés très instructifs pour ses adhérents. Dans la continuité du sondage que le comité a réalisé en décembre auprès de ses clubs concernant **la création et la gestion d'une page Facebook**, une formation sur ce sujet a été mise en place. Les participants ont appréciés ces échanges. En effet, se créer une page Facebook permet de garder un contact avec ses adhérents malgré les mesures actuelles. De nombreux clubs l'ont compris et y sont très actifs.

Fort de ce succès, le comité envisage dorénavant de proposer ce type de réunion, qui peut être personnalisée, aux clubs qui le souhaitent.

Le 25 février prochain, l'équipe régionale organisera, à l'attention de ses adhérents, **une soirée virtuelle sur l'organisation du Sport-Santé** dans mon association. Lors de ces échanges, nous pourrons apprécier les témoignages des clubs déjà investis sur la question.

ESSONNE

Cycle de réflexion « Économie Sociale et Solidaire & Sport » de l'Essonne

Une nouvelle réunion du comité de pilotage ESS & Sport s'est tenue mercredi 27 janvier 2021, en distanciel. Ce temps d'échange avait pour but de travailler sur la capitalisation de la conférence « ESS & Sport au service de l'insertion dans les quartiers » qui a eu lieu au mois d'octobre dernier, et sur les 4 ateliers thématiques qui ont été organisés en suivant. Cette capitalisation sera par la suite diffusée aux partenaires du projet et aux participants.

Un forum doit avoir lieu en présentiel afin de clôturer ce cycle de réflexion mais pour le moment, à cause de la situation sanitaire incertaine, nous n'avons pas encore fixé de date.

Formations civiques et citoyennes

La FFCO Essonne a organisé mercredi 13 janvier dernier une nouvelle session de sa formation civique et citoyenne, en présentiel, pour les volontaires en mission de Service Civique à l'Amicale Sportive d'Evry.

Une autre formation est également prévue le 17 février prochain pour tous les volontaires sous l'agrément du comité.

L'équipe du comité rappelle qu'elle se tient à disposition des clubs adhérents du territoire qui accueillent des



volontaires en mission de service civique pour organiser cette formation.

La FFCO Essonne accueille un stagiaire en Master STAPS

Un stagiaire en deuxième année de Master STAPS option « Management du Sport » à l'Université de Paris-Saclay va intégrer l'équipe du comité courant le mois de février, et pour une durée de 6 mois.

Il va poursuivre le travail qu'il avait déjà entamé au premier semestre 2020 dans le cadre de son stage de première année de Master, à savoir principalement la structuration du projet sport-santé sur le Plateau de Saclay. Il sera également amené à travailler sur d'autres actions du comité.

HAUTS-DE-SEINE

La FFCO 92 a renforcé sa collaboration avec les acteurs du territoire en fin d'année 2020. Des rencontres et réalisations de projets avec les mairies du département ont eu lieu, telles que :

- intervention au Conseil des Sports de la ville de Neuilly-sur-Seine pour présenter aux dirigeants associatifs la FFCO, ainsi que le Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles porté par la FFCO 92 ;
- animation d'une formation en partenariat avec le CDOS 92 concernant l'actualité juridique liée à la crise sanitaire et les aides aux associations sportives.

La réunion du Conseil d'Administration du comité s'est tenue, pour la dernière fois de l'olympiade, le 4 février par visioconférence ; avec notamment à l'ordre du jour, les modalités d'organisation de l'AG électorale du comité prévue le 16 mars 2021.

Enfin, pour présenter aux dirigeants bénévoles des Hauts-de-Seine les actions portées par les trois organismes labellisés CRIB dans le département, un webinaire d'information s'est tenu le 1^{er} mars.

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Étude – Diagnostic des clubs membres sur nos services

Comme vous le savez, le 7 novembre 2020, a eu lieu notre Assemblée Générale Électorale pour la région AURA. La nouvelle équipe mise en place a souhaité se rapprocher de ses clubs adhérents afin de cerner les besoins, attentes, freins et motivations de chacun d'entre eux en ce début d'année 2021, dans un contexte sanitaire toujours aussi difficile pour nos associations.

L'enquête auprès de nos clubs ?

Thomas CYPRIEN (Président du Comité Régional pour la période 2020-2024) et Jordan LABRADOR (Service Civique au Comité Régional des clubs omnisports AURA) ont pris l'initiative de créer une enquête via Google Forms à destination de chacun de nos clubs adhérents. L'objectif est de pouvoir identifier les besoins, attentes, freins et motivations de chacun d'entre eux et ainsi pouvoir mettre en place des actions dans l'optique de développer et

faire grandir chacun de nos membres présents à la FFCO AURA afin d'appréhender, plus sereinement, cette année 2021 dans un contexte, toujours aussi délicat. Par ailleurs, cette enquête propose un diagnostic pour connaître la pertinence des services et activités de la FFCO AURA et ainsi pouvoir proposer un plan d'action en vue d'améliorer nos services.

Suite de l'étude

Le questionnaire a été mis en ligne et transmis à l'ensemble des clubs adhérents au CRCO AURA. En parallèle, la mise en place d'un entretien téléphonique avec les clubs adhérents, n'ayant pas répondu au questionnaire, va être effectuée. À la suite de cette récolte de données, un traitement de données va être réalisé. L'objectif étant de s'adapter, en aidant les membres rencontrant des difficultés dans leur territoire. Enfin, l'étude sera publiée et diffusée à l'ensemble de nos clubs adhérents, au Comité Départemental des Clubs Omnisports du Rhône et à la Fédération Française des Clubs Omnisports.

NORMANDIE

Un volontaire pour le nouveau comité régional de Normandie

Depuis mi-décembre, le Comité Régional des Clubs Omnisports de Normandie accueille un volontaire en service civique : Hugo HERICHON, 21 ans et de l'énergie à revendre. Cet étudiant à l'UFR STAPS de Rouen a pour mission d'aider au développement du comité notamment en recensant et échangeant d'une part avec les clubs omnisports normands. Et d'autre part en contribuant à l'organisation de journées d'information/formation sur la valorisation de l'utilité sociale des clubs omnisports.

Un engagement en lien avec la volonté de se professionnaliser dans le milieu sportif

Hugo est étudiant en troisième année de STAPS en licence professionnelle AGOAPS (Animation, Gestion et Organisations des Activités Physiques et Sportives). Déjà titulaire d'une licence en Management du Sport,

il a décidé de faire une autre licence afin de compléter ses connaissances et compétences en matière de management du sport

Un sportif et un futur manager

En tant que grand amateur de Hockey et de Floorball, Hugo a choisi de s'orienter vers le développement des structures avec pour base son expérience associative.

Ayant pour objectif de participer à la mise en œuvre des politiques sportives, il pourra compter sur son tuteur Loïc BRIERE, responsable à l'ASRUC omnisports et Ségolène GRAICHI chargée de développement des territoires à la FFCO pour le guider dans son évolution.



NOZAY OMNISPORTS

L'association est implantée en milieu rural sur l'axe Nantes Rennes au sein de la communauté de communes de Nozay regroupant 7 communes de 16000 habitants. L'augmentation démographique y est deux fois plus rapide que celle du département, et la population globalement plus jeune. **La commune a obtenue en 2020 une quatrième flamme Ville sportive décernée par Le Comité régional olympique et sportif des Pays de la Loire.** Le jury a été sensible à l'augmentation du nombre d'adhérent.e.s, qui s'élève à plus de 2 500 licenciés, aux nouveaux équipements sportifs, à la part substantielle du budget communal alloué au sport (10 %) et enfin, à l'investissement des bénévoles qui se traduit par une forte cohésion sociale.



Fondée en 1970 suite à la fusion de trois structures sportives du territoire de Nozay, l'association Nozay Omnisports (loi 1901) compte aujourd'hui 15 sections qu'elle représente auprès des collectivités territoriales et fédère l'ensemble des actions sportives. Elle assure la promotion et la valorisation des activités physiques et sportives telle que la compétition, le sport loisir, le sport-handicap et tend à **développer l'accessibilité sociale pour un public en Zone Rurale à Favoriser.** C'est un lieu collectif, indépendant, de réflexion, d'analyse et de consultation du mouvement sportif. Chaque section sportive adhère à une fédération et depuis 2006, le club omnisports est affilié à la Fédération Française des Clubs Omnisports.

Le centre de ressources du Nozay Omnisports vise à faciliter les démarches de chacun des acteurs de l'association. C'est également un outil d'accompagnement pour les différentes sections sportives et un relais privilégié auprès des collectivités territoriales et des établissements d'État.

Le projet « Repenser le faire ensemble »

L'association est dirigée par un bureau directeur chargé de mettre en œuvre le projet « Repenser le faire ensemble » né en 2017 et son évolution, validée par Le Conseil d'administration composé des présidents, secrétaires et trésoriers de chaque section et des adhérents individuels du NOS élus en assemblée générale. Le NOZAY OMNISPORTS se compose également de nombreuses personnes qui œuvrent au quotidien pour son bon fonctionnement.

Suite à une aide du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), **un poste de coordinateur administratif et sportif a été créé en 2018.** Les 14 autres salariés sont des éducateurs sportifs qui sont rattachés aux différentes sections. L'association compte également 3 éducateurs auto-entrepreneurs.

Depuis cette année, deux apprentis ont rejoint l'association l'une en BPJEPS APT, l'autre dans le cadre d'un Bachelor Management du Sport. Ils participent au développement des projets de l'association et à la communication.

Le projet « Repenser le faire ensemble » est né d'une réflexion collective du bureau et des sections pour redonner un nouvel élan autour de 4 axes principaux voulus volontairement en dehors du schéma conventionnel (sportif, financier, social...) :

- renforcer le caractère omnisports et son ouverture vers l'extérieur,
- élargir et diversifier les publics et les offres,
- développer la cohésion sections/siège omnisports,
- chercher l'autonomie financière de l'association.

L'objectif de professionnalisation de l'activité, de la structure et de l'encadrement est donc un axe prioritaire prenant en compte les acteurs mobilisés et mobilisable, cherchant à optimiser les moyens à disposition pour atteindre une organisation efficace.

4 commissions sont au service de cet objectif :

- la commission ressources humaines dont le but est de professionnaliser l'encadrement mais aussi de repenser l'aide aux bénévoles,
- la commission finances dont le but est de travailler les modes de subvention, d'harmoniser les outils et de permettre une meilleure accessibilité sociale,
- la commission technique recherche une meilleure rationalisation du matériel et de l'utilisation des installations,
- la commission animation-communication cherche à rassembler les acteurs du territoire et de développer des partenariats autour de valeurs communes.

L'association bénéficie des structures sportives des communes et de l'intercommunalité. Sur Nozay, 2 complexes sportifs permettent la pratique des sports



co, sports de raquettes, escalade, mais aussi de la gymnastique, du judo dans le dojo. Une salle de remise en forme complète les infrastructures intérieures. À cela s'ajoute la piste de BMX, les terrains de tennis et de football, la piscine découverte, sans oublier un parcours de VTT et d'orientation et un espace naturel pour l'escalade.

Avec l'objectif d'une offre intercommunale, l'association peut aussi compter sur les installations des communes environnantes, salles sportives mais aussi salles communales, moins adaptées mais au combien précieuses.



Le Nozay Omnisports a développé depuis 2017 des activités transversales.

Une École Multisports animée par le coordinateur a été mise en place pour répondre à une demande d'activités physiques pour les plus jeunes (4-7 ans) dans le but non seulement de développer les capacités psychomotrices dès le plus jeunes âges mais aussi de favoriser la mixité sociale et des sexes et faire découvrir aux enfants la richesse du tissu associatif sportif local sans esprit de compétition. Les 8-10 ans bénéficient d'une offre mise en place par le Conseil Départemental.

Dans un environnement où les installations sportives ne permettent pas à chacun de bénéficier de plusieurs entraînements sportifs dans la semaine, **la mise en place d'un temps de PPG** (préparation physique générale) ouverte gratuitement à tous les collégiens adhérents a permis également de créer un lieu d'échange regroupant des sportifs de différentes disciplines autour de leur passion dans un esprit d'inter connaissance.

NOZAY OMNISPORTS, c'est :



- Localisation : Nozay (44) - milieu rural
- Nombre d'adhérent(e)s : + de 2 500

Le Nozay Omnisports travaille **sur un projet de sport santé** afin d'être en capacité d'accueillir des personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué d'activité physique et sportive ou n'en ont pas fait depuis longtemps quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité, mais aussi des personnes souffrantes d'affections de longues durées ou de maladies chroniques nécessitant une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée par des professionnels formés et prescrites par un médecin.

En 2019, deux éducateurs et un membre du bureau du Nozay Omnisports ont validé leur « diplôme fédéral de

formation à la prévention des maladies chroniques par l'activité physique et sportive » délivré par la Fédération Française des Clubs Omnisports durant la formation « 1000 clubs pour le sport et la santé, niveau 1 ». Actuellement un éducateur passe la formation du niveau 2.

Les membres du bureau souhaitent aujourd'hui donner un nouvel élan à l'association et réfléchissent à l'évolution de la structure et des statuts pour aller vers **un groupement sportif de clubs ou une structure mixte avec pour objectif une adhésion volontaire et souhaitée du plus grand nombre.**



**Nozay Omnisports : 15 sections,
un projet « Repenser le faire ensemble »,
des activités transversales...**

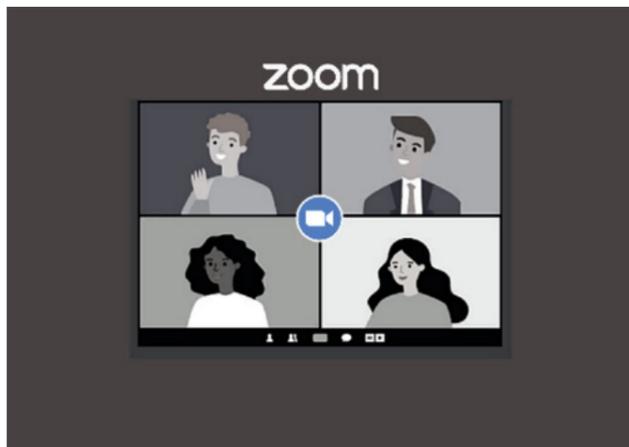
Informations juridiques et administratives

Au Journal Officiel
Information des trésoriers
Échos de justice
Questions / réponses
Zoom sur...

EN BREF - Dans cette rubrique vous pourrez retrouver tous les textes légaux, réglementaires ou conventionnels susceptibles d'intéresser les associations sportives dans leur gestion quotidienne.



ORGANISATION DES AG EN VISIOCONFÉRENCE : PROLONGATION DE L'AUTORISATION



L'ordonnance n°2020-1497 publiée le 3 décembre au journal officiel traite de la possibilité d'organiser des assemblées générales à distance et des modalités de vote, dans la parfaite continuité de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.

I. L'organisation des AG à distance

Découvrir l'article complet sur :
<http://www.ffco.org/organisation-des-ag-en-visioconference-prolongation-de-lautorisation/>

SUPPRESSION DU CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

L'article 101 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (loi n° 2020-1525 du 7 déc. 2020 publiée au JO le 8 décembre 2020.) a remplacé le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs par un questionnaire équivalent à une attestation parentale. Cette disposition modifie et complète ainsi les articles

L. 231-2 à L. 231-3 du code du sport concernant le certificat médical.

Découvrir l'article complet sur :
<http://www.ffco.org/suppression-du-certificat-medical-obligatoire-pour-les-mineurs/>

LA PRIME MACRON N'EST PAS RECONDUITE EN 2021

Pour rappel, le dispositif de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat avait été créé fin 2018, au moment de la crise des gilets jaunes. Ce dispositif permettait aux clubs employeurs de verser (sous conditions) une prime exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, à leurs salariés.

Malgré le succès que cette prime a connu en 2020 (transformée en prime Covid en cours d'année), la loi n°2020-1576 de financement de la sécurité sociale du 14 décembre 2020, n'a pas reconduit ce dispositif.

Découvrir l'article complet sur : <http://www.ffco.org/la-prime-macron-nest-pas-reconduite-en-2021/>

EVOLUTION DU TAUX DE PRISE EN CHARGE DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Aux termes de l'ordonnance n°2020-1639 du 21 décembre 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle et des décrets n° 2020-1681 du 24 décembre 2020 et n° 2020-1786 du 30 décembre 2020, les associations du secteur sportif devraient être concernées par une diminution de la prise en charge de l'activité partielle au cours de l'année 2021.

Sont notamment visés les clubs de sport et les associations d'enseignement de disciplines sportives.

Toutefois, certaines exceptions sont prévues et pourraient permettre de conserver, tant que des mesures restrictives s'appliqueront, le même taux renforcé d'indemnisation d'activité partielle.

Découvrir l'article complet sur :
<http://www.ffco.org/evolution-du-taux-de-prise-en-charge-de-lactivite-partielle/>

GEL DE LA PRIME D'ASSURANCE POUR LE SECTEUR SPORTIF EN 2021

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, les assureurs sont sous le feu des critiques, accusés de ne pas en faire assez et notamment du fait des nombreux contentieux entre structures touchées et assureurs sur les pertes d'exploitation non couvertes en cas de pandémie, qui ont été portés devant les tribunaux.

Découvrir l'article complet sur :
<http://www.ffco.org/gel-de-la-prime-dassurance-pour-le-secteur-sportif-en-2021/>

fermeture avec celui correspondant à la même période pour l'année 2019 ou correspondant à 1/12^e du chiffre d'affaires de 2019.

Cas n° 2 (uniquement si le cas n°1 ne correspond pas) : votre association était ouverte partiellement.

Si votre association était ouverte, même très partiellement, il convient de calculer la perte de chiffre d'affaires subie par votre association. En fonction du pourcentage de perte de chiffre d'affaires, le montant de l'aide varie :

L'association a subi une perte de chiffre d'affaires au moins égale à 50%

Dans ce cas, le fonds de solidarité est ouvert à

vos associations. En effet, les associations sportives appartiennent au secteur S1 et dès lors qu'elles ont perdu 50 % de leur chiffre d'affaires en comparaison à 2019 bénéficient du fonds de solidarité.

Montant de l'aide: ces structures perçoivent une subvention égale au montant de la perte de chiffre d'affaires dans la limite de **10 000 €** ou une indemnisation de **15 %** du chiffre d'affaires 2019 dans la limite de **200 000 €** par mois.

Retrouver l'ensemble de l'article : <http://www.ffco.org/echos-de-justice-la-perte-de-la-qualite-de-membre-pour-non-paiement-des-cotisations-subordonnee-au-respect-des-statuts/>

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION DES COTISATIONS SOCIALES

La loi de financement de la Sécurité sociale 2021 crée un dispositif additionnel d'exonération et d'aide au paiement des cotisations pour les structures des secteurs les plus touchés depuis les couvre-feux instaurés en octobre et le second confinement. Vous trouverez ci-après le détail des mesures d'exonération qui ont été décidées.

Les employeurs concernés par l'exonération et l'aide au paiement

Sont concernés les employeurs dont l'effectif est inférieur à deux cent cinquante salariés qui ont été particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de covid-19 et qui exercent leur activité principale :

- dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la

restauration, du sport, de la culture, du transport aérien, de l'évènementiel ;

- dans des secteurs d'activités dont l'activité dépend de celle de ceux mentionnés au a du présent 1° ;
- les associations sportives sont donc concernées par cette première condition.

Le bénéfice de l'exonération est réservé à ceux parmi ces employeurs qui :

- ont fait l'objet de mesures d'interdiction d'accueil du public,
- ou qui ont constaté une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Retrouver l'ensemble de l'article : <http://www.ffco.org/renouvellement-du-dispositif-d'exoneration-des-cotisations/>

REVALORISATION DU SMIC AU 1^{ER} JANVIER 2021

Le décret n° 2020-1598 du 16 décembre 2020 relève le salaire minimum de croissance de 0,99 % au 1^{er} janvier 2021. Le Smic horaire brut est ainsi fixé à 10,25 € (contre 10,15 € actuellement) par heure à cette date. Le Smic mensuel brut est de 1 554,48 € (contre 1 539,42 € actuellement). Le SMIC horaire au 1^{er} janvier 2021 reste en dessous

du salaire minimum conventionnel (SMC) du groupe 1 au 1^{er} janvier 2021 pour les CDI Intermittent – CDI/CDD temps plein et les salariés à temps partiel à partir de 24 heures par semaine, il convient donc de continuer à appliquer le SMC et non le SMIC.

Le Flash Infos a été mis à jour en conséquence.

ASSIETTE FORFAITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2021

Le montant de l'assiette forfaitaire est fixé le 1^{er} janvier de chaque année, et ce pour l'année civile entière en référence au SMIC horaire en vigueur (cf. fiche FFCO n° 4). En conséquence, les tranches de l'assiette forfaitaire pour l'année 2021 sont les suivantes.

Lorsque la rémunération est égale ou supérieure à 1,5 plafond de la Sécurité sociale correspondant à la durée de travail, l'assiette forfaitaire retenue pour le calcul des cotisations ne peut pas être inférieure à 70 % de cette rémunération.

ASSIETTE FORFAITAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE (arrêté du 27 juillet 1994) valable pour l'année 2021

RÉMUNÉRATION MENSUELLE	ASSIETTE
Inférieure à 460 €	51 €
De 461 € à 614 €	154 €
De 615 € à 819 €	256 €
De 820 € à 1024 €	359 €
De 1025 € à 1 178 €	513 €
Supérieure ou égale à 1 1679 €	Salaire réel

PLAFOND MENSUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2021

Un arrêté du 22 décembre 2020 (J.O. du 29) fixe le plafond de la sécurité sociale à 3 428 € par mois (41 136 € par an) en 2021 (identiques à 2020).

La fixation du plafond de la sécurité sociale a des conséquences sur :

Les franchises de cotisations URSSAF pour 2021

Le montant du versement accordé en franchise de cotisations URSSAF aux sportifs et aux personnes concourant à l'organisation d'une manifestation sportive reste fixé à 132 € (en attente de confirmation par l'ACOSS ; cf. fiche FFCO n°58). Et effet, cette somme, appréciée par manifestation, est calculée par référence au plafond journalier de sécurité sociale (70 % de 189 € pour 2021).

Calcul des cotisations sociales dites « plafonnées »

Par ailleurs, le plafond de la Sécurité sociale sert de référence pour le calcul de plusieurs cotisations sociales dites « plafonnées » :

- assurance vieillesse,
- contribution au FNAL,
- retraites complémentaires,
- complémentaires santé.



Le plafond de la Sécurité sociale est également le standard pris en compte pour calculer le montant de certaines prestations sociales, comme les plafonds applicables aux indemnités de chômage ou la limite d'exonération applicable à la gratification versée aux stagiaires. Cette dernière se calcule par le temps de présence dans l'entreprise, fois 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Retrouver l'ensemble de l'article : <http://www.ffco.org/plafond-mensuel-de-la-securite-sociale-pour-2021/>

COTISATION ACCIDENT DU TRAVAIL POUR 2021

L'arrêté du 16 décembre 2020 (J.O. du 24) fixe les taux collectifs de cotisation accident du travail/maladie professionnelle (AT/MT) pour 2021. Plusieurs taux de cotisations sont potentiellement applicables aux employeurs du secteur sportif. À cette fin, le « code risque » attribué permet de connaître le taux de cotisations AT/MP applicable à l'employeur :

- pour ceux gérant un équipement sportif : code risque 92.6AA (1,70 %) ;
- pour ceux ne gérant pas d'équipement sportif : code risque 92.6CG (1,50 %) ;
- pour les sportifs professionnels (et uniquement eux) pratiquant un sport à risque listé (rugby, escalade, moto, handball, basket, hockey, équitation, volley-ball, football, ski, cyclisme) : code risque 92.6CH (6,50 %) ;
- pour les sportifs professionnels ne pratiquant pas un sport à risque listé et les entraîneurs de sports à risque : code risque 92.6CI (1,6 %).

Au regard de cette répartition des codes risques, et donc des taux de cotisations, les pratiques des CARSAT consistent le plus souvent à distinguer les salariés ayant un emploi « administratif » et ceux, de près ou de loin, rattachés à un emploi à dimension « sportive » (animateur, éducateur, joueur, entraîneur, etc.).

Dans un arrêt du 17 septembre 2015 (Cass., 2^e civ., n° 14-23181), la CARSAT mise en cause avait ainsi attribué le code risque 92.6CI (2,20 % à ce moment) à un simple « animateur » donnant des cours dans une salle de sport, ainsi qu'à des maîtres-nageurs. La Cour d'appel avait validé cette interprétation. L'animateur, tout comme le maître-nageur, est alors assimilé à un « entraîneur ».

Au contraire, l'employeur contestait cette position en considérant que ce code risque n'est pas celui applicable. Les intéressés ne sont en effet ni des « sportifs professionnels », ni des « entraîneurs » de sports à risque limitativement énumérés. Dès lors, le code risque 92.6AA ou 92.6CG devait seul être appliqué à ces animateurs et maîtres-nageurs en fonction de la gestion d'un équipement ou non.

La Cour de cassation valide cette dernière interprétation en déjugant la position de la CARSAT et de la Cour d'appel en estimant que le code risques 92.6CI ne vise que les sportifs professionnels « participant à des compétitions » et leurs entraîneurs. Dès lors, l'animateur et le maître-nageur ne sont pas des « entraîneurs », au sens de la réglementation des cotisations AT/MP, faute de toute « participation à des compétitions sportives ».

Retrouver l'ensemble de l'article : <http://www.ffco.org/cotisation-accident-du-travail-pour-2021/>



TAXE SUR LES SALAIRES : MODIFICATIONS POUR 2021

Les employeurs domiciliés en France non assujettis à la TVA sont soumis à une taxe assise sur les salaires (cf. fiche FFCO n°14). Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'assiette de cette taxe est alignée sur celle de la CSG (et non plus sur celle des cotisations de sécurité sociale). L'abattement de 1,75 % sur l'assiette de la CSG ne s'applique pas à l'assiette de la taxe sur les salaires. A l'occasion d'un BOFIP du 24 juin 2020, les services fiscaux ont confirmé le barème de la taxe sur les salaires due au titre des rémunérations brutes individuelles annuelles versées en 2020 :

L'abattement applicable à la taxe sur les salaires due à raison des rémunérations versées en 2020 est fixé à 21 044 € pour les associations sportives sans but lucratif. La franchise et la décote restent elles inchangées. Ainsi, tous les employeurs dont le montant de la taxe sur les salaires est inférieur à 1200 € bénéficient d'une franchise totale et une décote existe lorsque le montant de la taxe est compris entre 1200 € et 2040 €.

La fiche FFCO n°14 et le Flash Infos ont été actualisés.

RÉMUNÉRATIONS INDIVIDUELLES ANNUELLES	TAUX APPLICABLE
Fraction inférieure ou égale à 8 004 €	4,25 %
Fraction supérieure à 8 004 € et inférieure ou égale à 15 981 €	8,50 %
Fraction supérieure à 15 981€	13,60 %

RÉDUCTION GÉNÉRALE DES COTISATIONS PATRONALES : MODIFICATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2021

La réduction générale de cotisations patronales reste applicable aux salariés dont la rémunération est inférieure à 1,6 SMIC.

Le coefficient de calcul de cette réduction s'obtient, pour un salarié occupé, selon la durée légale du travail (sans heures supplémentaires, ni absences), par application de la formule suivante :
(coefficient maximal / 0,6) x [(1,6 x SMIC mensuel x 12 / salaire annuel brut) - 1]

À compter du 1^{er} janvier 2021, le taux AT/MP maximum pris en compte pour le calcul du coefficient de réduction est fixé à 0,70 % 1 (au lieu de 0,69 %).

Ainsi, le coefficient maximal à retenir s'établit comme suit (décret n° 2020-1719 du 28 décembre 2020 – J.O. du 29) :

La fiche FFCO n° 49 a été actualisée en conséquence.

EFFECTIFS	COEFFICIENT MAXIMAL 2021
Structures 50 salariés ETP	0,3206
Structures 50 salariés ETP	0,3246



PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DES TICKETS RESTAURANT ET ASSOULISSEMENT DES CONDITIONS D'UTILISATION

Pour soutenir le secteur de la restauration, le Gouvernement a annoncé la prolongation des mesures d'assouplissement mises en place depuis le 12 juin 2020. Ainsi, jusqu'au 1^{er} septembre 2021 (et uniquement dans les restaurants) :

- le plafond d'utilisation quotidien des titres restaurant est doublé. Il reste donc à 38 euros au lieu de 19 euros pour les autres secteurs ;

- les titres restaurant sont utilisables également les dimanches et jours fériés.

Par ailleurs, la validité des titres restaurants (qui devait arriver à échéance en février 2021) est prolongée jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE À VERSER AVANT LE 1^{ER} MARS PROCHAIN

La loi du 5 septembre 2018 a créé la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance, qui réunit la contribution formation professionnelle et la taxe d'apprentissage. Le décret n°2020-1739 du 29 décembre 2020 a fixé les modalités de collecte de cette contribution pour l'année 2021.

Il convient de distinguer les structures d'au moins 11 salariés ETP et celles de moins de 11 salariés ETP.

Retrouver l'ensemble de l'article : <http://www.ffco.org/contribution-formation-professionnelle-a-verser-avant-le-1er-mars-prochain/>



PROLONGATION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DES CONGÉS PAYÉS

Le décret n° 2021-44 du 20 janvier 2021 (J.O. du 21) prolonge l'aide exceptionnelle, financée par l'Etat, au titre des congés payés.

Pour rappel, une aide exceptionnelle était accordée aux structures accueillant du public au titre des congés payés pris par leurs salariés entre le 1^{er} et le 20 janvier 2021.

Le décret prévoit que cette aide peut également être accordée au titre des congés pris entre le 21 janvier et le 7 mars durant une période d'activité partielle.

Pour bénéficier de cette aide, les structures doivent répondre à l'un ou l'autre des critères d'éligibilité suivants :

- l'activité a été interrompue partiellement ou totalement pour tout ou partie de l'établissement pendant une durée totale d'au moins 140 jours depuis le 1^{er} janvier 2020 ;
- l'activité a été réduite de plus de 90 % (baisse du chiffre d'affaires) pendant les périodes en 2020 où l'état d'urgence sanitaire était déclaré.

C'est notamment le cas de bon nombre d'associations sportives. L'aide est fixée à 10 jours de congés payés maximum par salarié.

FAUTE GRAVE D'UN BASKETTEUR EN SITUATION D'ABSENCE INJUSTIFIÉE

Un joueur de basketball a été embauché dans le cadre d'un CDD, ce dernier ayant par la suite été rompu par l'employeur pour faute grave en raison d'une absence injustifiée du joueur.

Le joueur a saisi le Conseil de prud'hommes de Versailles pour contester cette rupture au motif qu'il a perçu des indemnités de sécurité sociale dès le début de l'absence considérée.

Le Conseil, puis la Cour d'appel de Versailles dans une décision du 17 décembre 2020, n° 19/00839 ont estimé que l'association n'a jamais été informée de cette situation par le joueur, de sorte que, pour elle, l'absence du joueur n'était pas justifiée, ce qui constituait une faute grave justifiant la rupture immédiate de leur relation contractuelle.



Voir l'ensemble de l'article : <http://www.ffco.org/echos-de-justice-faute-grave-dun-basketteur-en-situation-dabsence-injustifiee/>

LA PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE POUR NON-PAIEMENT DES COTISATIONS SUBORDONNÉE AU RESPECT DES STATUTS

Un membre d'une association de plongée n'ayant pas payé sa cotisation annuelle s'est vu refuser la qualité de membre la saison suivante par décision du conseil d'administration au motif qu'il ne respectait pas les règles de sécurité liées à l'activité de plongée.

L'affaire a été portée devant le tribunal de d'instance (ancien tribunal judiciaire), le plongeur sollicitant sa réintégration et la condamnation du club à lui verser des

dommages et intérêts en réparation du préjudice moral subi. Le tribunal a rejeté les demandes de l'adhérent, estimant que le non-paiement de la cotisation avait caractérisé sa volonté de quitter l'association.

Voir l'ensemble de l'article : <http://www.ffco.org/echos-de-justice-la-perde-de-la-qualite-de-membre-pour-non-paiement-des-cotisations-subordonnee-au-respect-des-statuts/>



Questions Réponses

REMBOURSEMENT DES COTISATIONS

Caractérisation de la cotisation

Notre association peut-elle délivrer un cerfa aux adhérents pour qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôts sur une partie de la cotisation ?

La cotisation est une somme d'argent versée par les membres pour contribuer au fonctionnement de l'organisme. Le versement d'une cotisation signifie l'adhésion au projet associatif et non une « avance » sur des services attendus (il ne s'agit pas d'une prestation de services de l'association).

Par conséquent, un adhérent ne paye pas uniquement pour pratiquer « son » sport, mais il contribue à l'ensemble du fonctionnement de l'association.

Découvrir l'ensemble de la réponse sur : <http://www.ffco.org/q-r-remboursement-des-cotisations/>

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Une association peut-elle reporter son AG d'approbation des comptes au-delà du délai de 6 mois ?

En vertu de l'article R.612-2 du code de commerce, issu du chapitre relatif aux personnes morales de droit privé non commerçantes, les comptes annuels sont soumis, en même temps qu'un rapport de gestion, à l'approbation de l'organe délibérant au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice et transmis aux commissaires aux comptes quarante-cinq jours au moins avant la réunion à laquelle ils doivent être approuvés.

Découvrir l'ensemble de la réponse sur : <http://www.ffco.org/q-r-assemblees-generales-2/>



RESTRICTIONS DE DÉPLACEMENTS

Les éducateurs bénévoles peuvent-ils encadrer après le couvre-feu ?

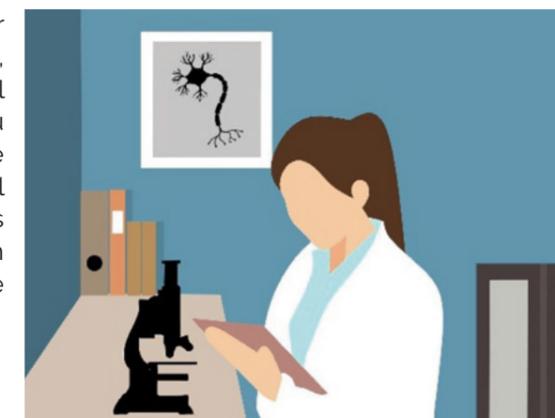
Pendant le couvre-feu, il est possible de travailler aux horaires habituels et donc avant 6 heures ou après 18 heures : les associations sportives doivent seulement fermer leurs portes aux adhérents en dehors de ces horaires. Ainsi, l'employeur peut tout à fait maintenir les cours en visio après 20 heures et faire une attestation employeur aux salariés concernés afin qu'ils puissent venir ou rentrer chez eux sans risquer d'amende.

Découvrir l'ensemble de la réponse sur : <http://www.ffco.org/q-r-restrictions-de-deplacements/>

MÉDECINE DU TRAVAIL

Quelles-sont les conséquences du défaut de déclaration d'un salarié au service de santé au travail ?

Tout employeur est tenu d'assurer, pour le personnel salarié, l'adhésion au dispositif normal de médecine du travail ou de mettre en place, après information de la branche professionnelle, seul ou en collaboration avec d'autres employeurs, son propre service de médecine du travail.



Découvrir l'ensemble de la réponse sur : <http://www.ffco.org/q-r-medecine-du-travail/>

FRAIS DE TRANSPORTS EN COMMUN

L'employeur peut-il suspendre la prise en charge de l'abonnement d'un salarié en télétravail ?

La prise en charge des frais de transport s'applique lorsque le télétravail s'effectue par alternance, par exemple 1 ou 2 jours par semaine. L'employeur rembourse le titre de transport dans les conditions habituelles sans abattement des jours effectués en télétravail. En effet, le montant de l'abonnement du salarié n'est pas modifié.

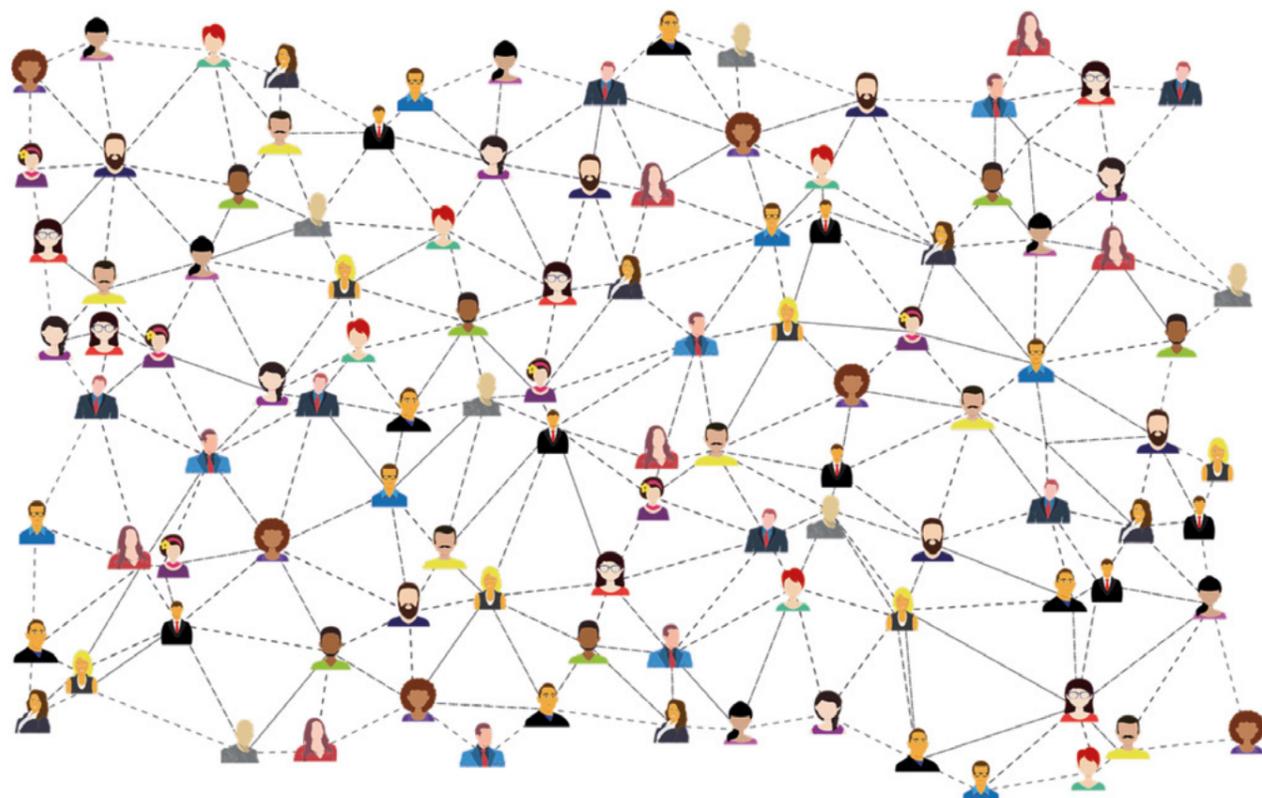
Découvrir l'ensemble de la réponse sur : <http://www.ffco.org/frais-de-transport-en-commun/>

Zoom sur...



REJOIGNEZ FFCO AVANTAGES !

L'INTÉRESSEMENT ET LA PARTICIPATION DES SALARIÉS



En 2020 et antérieurement aux ordonnances prises pour faire face à la crise sanitaire, l'exonération des cotisations et impôts lors du versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat était conditionnée à l'existence d'un accord d'intéressement au sein des associations.

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat n'a pas été reconduite pour 2021, mais il reste possible de conclure un accord d'intéressement. Ce dispositif permet de mobiliser les salariés au développement d'une structure selon des objectifs fixés par avance et moyennant, en cas de réussite, une prime d'intéressement.

Les sommes distribuées au titre de l'intéressement sont, sur le plan des prélèvements sociaux, exonérées de

toute charge sociale patronale et salariale, à l'exception, pour le salarié, de la CSG/CRDS et, pour l'association du forfait social (uniquement si l'association emploie plus de 250 salariés ETP).

Sur le plan fiscal, pour les salariés, l'intéressement est en principe imposable à l'impôt sur le revenu (IR) comme un salaire (art. L3315-1 c. trav.). Il supporte donc la retenue à la source de l'IR. Pour l'association, il est soumis à la taxe sur les salaires mais pas aux autres taxes et participations assises sur les salaires.

Découvrir l'ensemble du Zoom sur ... :
<http://www.ffco.org/zoom-sur-linterressement-et-la-participation-des-salaries/>

FFCO AVANTAGES, C'EST QUOI ?

FFCO avantages de la F.F. Clubs Omnisports vous permet d'accéder à des avantages offerts par des partenaires (réductions, offres exclusives, billetterie, etc.).

Grâce à l'adhésion du club à la Fédération Française des Clubs Omnisports, vos pratiquant.e.s et salarié.e.s peuvent bénéficier de ce service et tout cela, **GRATUITEMENT**.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Seul, en famille ou entre amis, bénéficiez des 10 000 avantages de nos partenaires, et tout au long de l'année.



+ de 500 hôtels,
résidences, campings



+ de 300
cinémas



+ de 150 parcs
d'attraction

Et des équipementiers, des loueurs de véhicules, de location de skis, de cours de cuisine, de la parfumerie, et une billetterie complète (sport, concerts, festivals, spectacles et théâtres).

COMMENT Y ACCÉDER ?

01. Je me connecte sur www.ffco.org et clique sur « FFCO AVANTAGES »
02. Je clique sur « Se connecter »
03. Je crée mon compte en renseignant mes informations personnelles et le code d'accès fourni par la fédération.
04. Je profite des avantages !



Flashez-moi pour
accéder aux avantages



Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie, **votre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur votre **accompagnement social**, consultez notre site internet **malakoffhumanis.com**



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Malakoff Humanis Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181- Siège : 21 rue Laffitte 75009 Paris